



DOSSIER

Congrès
Eurofinas/Leaseurope
Focus sur les Tables Rondes

European Leasing & Consumer Credit Industry

ANNUAL CONVENTIONS

2022 // CASCAIS / PORTUGAL

Learn, Engage & Connect

Lancement de l'Observatoire des signaux faibles

Publication des données sur la finance verte de l'ASF

L'activité des établissements spécialisés au cours des neuf premiers mois de 2022

06 Focus

Lancement de l'Observatoire des signaux faibles

08 Tableau de bord

L'activité des établissements spécialisés au cours des neuf premiers mois de 2022

L'activité résiste globalement...

11 Dossier spécial

Congrès Eurofinas/Leaseurope

Focus sur les Tables Rondes

24 Actualité

L'ASF publie de nouvelles données sur les financements en faveur de la transition énergétique

À l'occasion du Climate Finance Day 2022

30 Vie de l'ASF

Comment faire face aux nouveaux enjeux RH dans la branche des sociétés financières ?

Actualité des Commissions

ASFFOR

Stages proposés par l'ASFFOR



Nouveau membre

Membre de droit :

MONTY GLOBAL PAYMENTS (succursale France)

www.montyglobal.com

Succursale d'un établissement de paiement établi dans un autre pays de l'Espace Économique Européen (Espagne).

Dirigeants en France :

Joseph-Thomas MONTERO PREGO

Gonzalo MUNOZ-CAMPOS

MONTY | Global Payments

Édito



FRÉDÉRIC JACOB-PERON
Président de L'ASF

2022

C'est une nouvelle fois une année bien particulière qui s'achève, pesant sur nos prévisions et la conduite de nos dossiers structurels. La guerre en Ukraine et les fortes tensions sur les marchés des matières premières ainsi que sur les chaînes de valeur internationales ont créé un environnement économique inflationniste et instable. La subite et forte remontée des taux d'intérêt par la Banque centrale européenne renchérit de façon significative les conditions de refinancement de nos métiers spécialisés qui ne sont pas collecteurs de dépôts.

Dans ce contexte mouvant et incertain, l'activité des financements spécialisés de L'ASF a, malgré tout, poursuivi son redressement comme en témoignent les chiffres de nos métiers sur les neuf premiers mois de 2022 (cf. article page 8).

Ainsi, les adhérents de L'ASF ont fidèlement accompagné leurs clients, ménages et entreprises, dans leurs investissements, de plus en plus orientés vers des projets de transition énergétique comme l'indiquent nos chiffres dédiés à la finance verte (cf. article page 24).

Pour que nous puissions continuer à irriguer et soutenir l'économie, les évolutions législatives et réglementaires ne doivent pas entraver notre solidité et notre dynamisme. À cet égard la transposition européenne des accords de Bâle III et la révision de la directive sur le crédit aux consommateurs sont suivies avec attention. Au niveau national, le mode de calcul du taux d'usure est un sujet de préoccupation majeur dans un contexte de hausse des coûts de refinancement et de restriction de l'accès au crédit.

Dans l'environnement instable que nous connaissons depuis plusieurs années, L'ASF a lancé un Observatoire des signaux faibles. Ce premier recueil d'indicateurs expérimentaux, relevés auprès d'un large échantillon de nos adhérents, indique les prémices d'une fragilisation des ressources de ménages et de la trésorerie des entreprises (cf. article page 6).

En 2023, dans une conjoncture qui devrait rester difficile, nous continuerons de relever les défis qui s'offrent à nous et nous poursuivrons nos mutations avec agilité et dynamisme, au service d'une économie durable.

L'ASF sera aux côtés de ses adhérents pour les soutenir et les représenter avec engagement et efficacité.

Je vous souhaite à toutes et tous le meilleur pour 2023 !

VU DANS LA PRESSE



1^{er} octobre 2022

Cybersécurité : contre la fraude et la criminalité financière, adaptions des règles et des outils.

10 octobre 2022

Le taux d'usure affecte aussi le crédit conso.

Les Echos

Midi Libre

16 octobre 2022

80 % des financements sont faits en LOA.

18 octobre 2022

L'affacturage : quels avantages pour votre entreprise.

LE LYON ENTREPRISES



26 octobre 2022

Le marché du crédit conso se dégrade.

27 octobre 2022
Leasing de voiture un modèle
qui s'impose de plus en plus.

LA
TRIBUNE



22 novembre 2022
La Banque de France veut faciliter son accès
aux personnes en difficulté financière.

22 novembre 2022
Crédit conso auto ou travaux,
comment la hausse des taux entrave vos projets.

Capital



1^{er} décembre 2022
Litiges liés à la LOA en hausse.

L'AGENDA DE L'ASF

6 et 7 octobre : Congrès conjoint Eurofinas et Leaseurope, les associations européennes du crédit à la consommation et du crédit-bail, à Cascais au Portugal (cf. dossier spécial pages 11 à 23).

11 octobre : « European SME Day » organisé par la CPME au Parlement européen.



13 octobre : Intervention de F. Palle Guillabert sur le bilan PFUE au Centre des Professions Financières.

21 octobre : Rencontres AFG « Situation des marchés, impact de l'inflation sur le métier, finance durable... ».

26 octobre : Lancement de l'Observatoire des signaux faibles (cf. article page 6).

27 octobre : Climate Finance Day (cf. article page 24).

22 novembre : Entretiens de l'AMF « Nouvelles pratiques de commercialisation des produits d'épargne ».

24 novembre : Board d'Eurofinas, association européenne du crédit à la consommation.

1^{er} décembre : Matinale ASFFOR « Comment faire face aux nouveaux enjeux RH de la branche des sociétés financières » (cf. article page 30).

5 décembre : Conférence ACPR au Palais Brongniart « Le superviseur face à l'incertitude ».

12 décembre : Association Europe Finances Régulations (AEFR) Robert Ophèle « Régulation et supervision des marchés : enjeux, avancées récentes, défis du moment ».

LANCEMENT DE L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE DES SIGNAUX FAIBLES DE L'ASF



écrit par

Harmonie Benedetti
Responsable Communication
et Relations Institutionnelles

Le 26 octobre 2022, l'ASF a lancé son « Observatoire des signaux faibles » dont les premiers résultats ont été présentés sous forme d'infographie (cf. page 7).

Reconnue pour sa proximité avec l'économie réelle, l'ASF a décidé de mener trimestriellement une enquête auprès d'un large échantillon d'adhérents sur les tendances constatées dans leur secteur d'activité (crédit à la consommation, affacturage, crédit-bail, cautions et garanties).

Sur la base d'un questionnaire papier adressé aux membres des Commissions métiers de l'ASF, complété par des entretiens avec les plus importants d'entre eux, en terme de part de marché, l'évolution d'un certain nombre de critères est ainsi recueillie : activité, qualité de la demande, délais de remboursement, niveau de risque...

Ces différents critères ont été établis par chaque Commission métier qui les a considérés comme pertinents pour analyser la conjoncture actuelle.

Dans un contexte particulièrement instable, les signaux faibles relevés par l'ASF sont des indicateurs expérimentaux de la santé économique des particuliers et des entreprises dont le contenu repose sur des critères objectifs. Ils donnent aussi des perspectives sur les mois à venir.

La première infographie de l'Observatoire des signaux faibles a été largement diffusée à la presse et aux interlocuteurs de l'ASF au sein des cabinets ministériels, de la Direction générale du Trésor, de la Banque de France et de l'ACPR notamment.

Le document a également été mis en ligne sur le site de l'ASF ainsi que sur LinkedIn et Twitter.

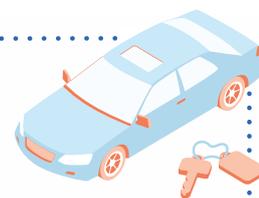
L'accueil a été très favorable, tant de la part des interlocuteurs institutionnels de l'ASF, qui soulignent la lisibilité et le caractère opérationnel du document, que dans la presse (cf. rubrique *Vu dans la presse* page 4).

Dans un contexte particulièrement instable, les signaux faibles relevés par l'ASF sont des indicateurs expérimentaux de la santé économique des particuliers et des entreprises, dont le contenu repose sur des critères objectifs. Ils donnent aussi des perspectives sur les mois à venir.

OBSERVATOIRE DES SIGNAUX FAIBLES

Les prémices d'une dégradation

Juin
Juillet
Août
2022



Crédit à la consommation : financement des projets des ménages

La conjoncture semble plus défavorable :

- légère baisse de la qualité de la demande ;
- remontée des taux de refus et resserrement des conditions d'octroi chez certains établissements ;
- augmentation du nombre de clients fichés au Fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP) qui reste néanmoins inférieur aux niveaux atteints en 2019 ;
- hausse des montants empruntés tirés notamment par le prix des voitures.

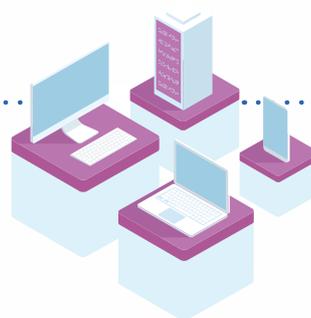
➤ Cependant, le coût du risque reste pour l'instant très maîtrisé, à un niveau historiquement bas.

Crédit-bail : financement des investissements des entreprises

Un marché qui donne des signes de ralentissement :

- maintien du niveau des reports de remboursement ou des demandes de réaménagement ;
- stabilité du niveau des premiers impayés ;
- allongement des délais de livraison déjà élevés du fait des contraintes d'approvisionnement.

➤ Cependant, le coût du risque reste très faible.



Affacturation : financement de la trésorerie des entreprises

Avec le remboursement des PGE et les tensions inflationnistes, les besoins en fonds de roulement des entreprises s'accroissent :

- augmentation des tirages ;
- augmentation du nombre de clients ;
- stabilité des délais de paiement.



Cautions et garanties : soutien aux crédits d'investissement des entreprises et des ménages

La tendance générale est à une hausse de l'activité qui se traduit par une augmentation des appels en garantie et des décaissements.

- Cette tendance laisse à penser que les entreprises sont confrontées à davantage de difficultés.



Les tendances relevées par l'Observatoire des signaux faibles, indicateurs expérimentaux, sont issues d'une enquête menée auprès d'un large échantillon d'adhérents de l'ASF.

Les adhérents de l'ASF proposent des solutions de financements aux entreprises (crédit-bail, Sofergie et affacturation) et aux ménages (crédit à la consommation et à l'habitat). Ils offrent également une gamme de services financiers (cautions), de services d'investissement et de titrisation. Ils financent près de 20% des crédits au secteur privé.

ASF
ASSOCIATION FRANÇAISE
DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES

L'activité des établissements spécialisés au cours des neuf premiers mois de 2022

L'activité résiste globalement...



écrit par

Frédéric Le Clanche, Responsable du service Études Statistiques

Au cours des neuf premiers mois de 2022, l'activité des établissements spécialisés de l'ASF progresse sensiblement malgré un environnement complexe. Seul le financement locatif destiné à l'équipement des entreprises et des professionnels affiche un bilan plus mitigé durant cette période.

LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES ET DES PROFESSIONNELS

Les financements locatifs d'équipement :

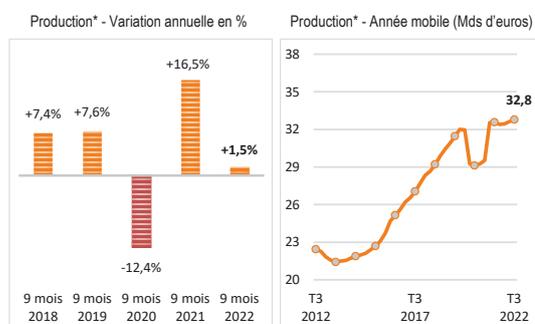
Un bilan mitigé

+1,5%

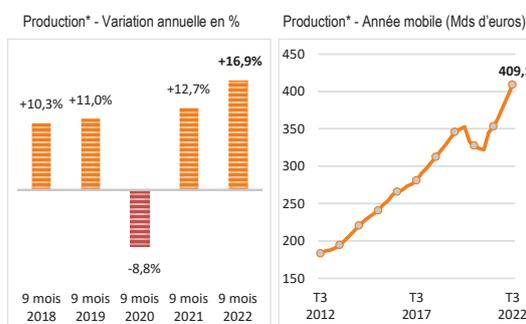
L'affacturage :

Une croissance dynamique

+16,9%



* Données trimestrielles



* Données trimestrielles

Sur les **neuf premiers mois de 2022**, les établissements spécialisés dans le **financement locatif** de l'équipement des entreprises et des professionnels (location avec ou sans option d'achat) enregistrent, avec une production de **23,9 Mds d'euros**, une croissance timide de **+1,5%** par rapport à la même période de l'année précédente. La hausse s'est légèrement accentuée durant l'été : +2% par rapport au troisième trimestre 2021, après +1,3% au premier semestre 2022.

Cette modeste progression d'ensemble ne rend pas compte des **évolutions contrastées des produits**. D'un côté, les opérations de location avec option d'achat progressent nettement de +11,7% par rapport aux neuf premiers mois de 2021 à 14,9 Mds d'euros, dont **+12,3%** pour les opérations de **crédit-bail mobilier stricto sensu**¹ (12,2 Mds d'euros). De l'autre côté, les opérations de location sans option d'achat, avec 9 Mds d'euros, reculent globalement de -11,7% à l'échelle des neuf premiers mois de l'année. Dans le détail, la location financière stagne durant cette période (+0,2% à 4,3 Mds d'euros), tandis que la location longue durée se contracte fortement de -20,2% à 4,7 Mds d'euros.

Enfin, les établissements de l'ASF ont octroyé, au cours des neuf premiers mois de 2022, des financements sous forme de crédits d'équipement classiques pour un montant de 3,1 Mds d'euros, en hausse de +16% par rapport à la même période de 2021.

Avec **102 Mds d'euros**, le montant des créances prises en charge par les sociétés d'**affacturage** au troisième trimestre 2022 augmente de **+17,3%** par rapport à la même période de l'année précédente, après une hausse de +16,8% en variation annuelle au premier semestre 2022.

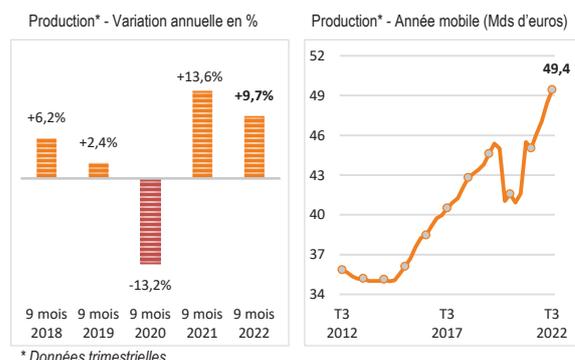
Ainsi, la progression d'ensemble sur les **neuf premiers mois** de l'année atteint **+16,9%**, soit un rythme de croissance supérieur à celui enregistré en 2021 pour la même période (+12,7%).

A fin septembre, la production cumulée des quatre derniers trimestres s'élève à **409,1 Mds d'euros**, soit un volume annuel d'activité proche de la tendance de la courbe pré-Covid (niveau d'activité auquel le marché aurait été s'il n'y avait pas eu la crise Covid).

¹ Au sens de la loi du 2 juillet 1966.

LE FINANCEMENT DES PARTICULIERS

Le crédit à la consommation² : Nette progression de l'activité **+9,7%**



L'été 2022 marque le quatrième trimestre consécutif de hausse de la production pour le crédit à la consommation. Cette croissance est légèrement moins affirmée qu'au premier semestre 2022 (+8,8% sur un an après +10,1%). Au total, sur les **neuf premiers mois de l'année**, les nouveaux crédits octroyés par les établissements spécialisés progressent nettement de **+9,7%** par rapport à la même période de 2021, à **37 Mds d'euros**.

Les évolutions des principaux secteurs sont les suivantes :

- Avec 2,6 Mds d'euros, les nouvelles utilisations de **crédits renouvelables** sont en augmentation de +10,3% au troisième trimestre après +18,4% au premier semestre. A l'échelle des neuf premiers mois de 2022, la production s'élève à **7,3 Mds d'euros**, en progression de **+15,4%** par rapport à la même période de 2021. Cette tendance récente et significative à la hausse laisse présager des besoins de trésorerie chez les ménages.
- Après une croissance de +16,7% au premier semestre, le montant des **prêts personnels** accordés au troisième trimestre s'élève à 3,5 Mds d'euros, en hausse de +8,9% par rapport à l'été 2021. En moyenne sur les neuf premiers mois de l'année, ces financements augmentent de **+14,1%** à **10,8 Mds d'euros**.
- Les financements d'**automobiles d'occasion** poursuivent leur dynamique de croissance : +8,3% durant l'été 2022, après +10,2% au premier semestre. Ce qui permet d'établir, avec **4,3 Mds d'euros**, une progression de **+9,6%**

en moyenne sur les neuf premiers mois de 2022. Selon le mode de financement, la croissance est beaucoup plus marquée pour les opérations de LOA³ (+29,6% sur les neuf premiers mois avec 1,1 Md d'euros) que pour les crédits affectés (+4,2% par rapport à la même période de 2021 avec 3,2 Mds d'euros).

- Pour ce qui concerne les **voitures particulières neuves**, les financements progressent de +9,1% au troisième trimestre après +1,1% au premier semestre, soit une hausse de **+3,6%** en moyenne sur les neuf premiers mois de 2022 avec **6,9 Mds d'euros**. Cette évolution globale cache toutefois des situations contrastées : les opérations de LOA³ augmentent de +7,9% (à 5,8 Mds d'euros) tandis que les crédits affectés chutent de -15,5% en moyenne sur les neuf premiers mois de l'année (à 1 Md d'euros).
- Les **financements affectés à l'amélioration de l'habitat et aux biens d'équipement du foyer** demeurent orientés à la hausse : +7,1% au troisième trimestre, après +6,8% au premier semestre. A l'échelle des neuf premiers mois de l'année, la production croît de **+6,9%** à **4,2 Mds d'euros**.
- Enfin, les établissements spécialisés dans le crédit à la consommation réalisent aussi des opérations de **location sans option d'achat**⁴ auprès des particuliers, dont le montant est de **0,5 Md d'euros** sur les neuf premiers mois de 2022, en retrait de **-15,8%** par rapport à la même période de l'année précédente.

² Chiffres définitifs. Contrairement aux enquêtes mensuelles sur le crédit à la consommation, le suivi trimestriel de l'activité prend en compte les opérations de location sans option d'achat avec les particuliers.

³ Location avec Option d'Achat.

⁴ Location Longue Durée (LLD) d'automobiles pour la quasi-totalité.

L'activité des établissements spécialisés au cours des neuf premiers mois de 2022

DONNÉES CHIFFRÉES

PRODUCTION (Montants en millions d'euros) · <i>Crédit</i> : montant des nouveaux crédits distribués (hors agios) · <i>Location</i> : montant des investissements nouveaux (HT)	3 ^{ème} trimestre 2021 *	3 ^{ème} trimestre 2022	Variation 2022 / 2021	9 premiers mois 2021	9 premiers mois 2022	Variation 2022 / 2021
· Equipement des entreprises et des professionnels	8 429	8 712	+3,4%	26 208	26 999	+3,0%
· Financements par crédit classique (1)	915	1 046	+14,3%	2 688	3 117	+16,0%
· Financements par location de matériels	7 513	7 666	+2,0%	23 521	23 882	+1,5%
· Crédit-bail mobilier et autres opérations de LOA (2)	4 390	4 874	+11,0%	13 296	14 852	+11,7%
· Crédit-bail mobilier (loi du 2.7.1966)	3 633	3 990	+9,8%	10 906	12 249	+12,3%
· Autres opérations de LOA (2) (voitures particulières)	758	884	+16,6%	2 391	2 602	+8,9%
· Location sans option d'achat (3) (4)	3 123	2 792	-10,6%	10 224	9 030	-11,7%
· Location financière	1 367	1 404	+2,8%	4 273	4 283	+0,2%
· Location longue durée	1 756	1 388	-21,0%	5 952	4 747	-20,2%
· Equipement des particuliers (5)	11 329	12 329	+8,8%	33 722	36 983	+9,7%
· Financements par crédit classique	9 031	9 799	+8,5%	26 406	29 229	+10,7%
· Crédits affectés	3 459	3 698	+6,9%	10 584	11 096	+4,8%
· Automobiles neuves	376	339	-9,8%	1 216	1 027	-15,5%
· Automobiles d'occasion	1 000	1 066	+6,5%	3 047	3 174	+4,2%
· Amélioration de l'habitat et biens d'équipement du foyer (6)	1 279	1 370	+7,1%	3 913	4 183	+6,9%
· Autres biens ou services (7)	804	924	+14,9%	2 408	2 712	+12,7%
· Crédits renouvelables (nouvelles utilisations à crédit)	2 380	2 626	+10,3%	6 344	7 318	+15,4%
· Prêts personnels (y compris rachats de créances)	3 192	3 475	+8,9%	9 478	10 814	+14,1%
· Financements par location	2 298	2 530	+10,1%	7 316	7 754	+6,0%
· Location avec option d'achat	2 129	2 377	+11,7%	6 769	7 293	+7,7%
· Automobiles neuves	1 699	1 925	+13,3%	5 413	5 842	+7,9%
· Automobiles d'occasion	283	325	+14,6%	831	1 076	+29,6%
· Autres biens (8)	146	127	-13,3%	525	374	-28,7%
· Location sans option d'achat (9)	169	153	-9,5%	548	461	-15,8%
· Affacturage (10)	86 948	101 990	+17,3%	261 198	305 469	+16,9%

* Les chiffres concernant 2021 sont exprimés sur la base des sociétés adhérentes au 30 septembre 2022. Ils tiennent compte des modifications, parfois sensibles, qui ont pu être apportées par certaines sociétés aux informations fournies l'année précédente.

(1) Financements de biens d'équipement et autres financements directs aux entreprises, hors financements de concessionnaires (financements de stocks, de véhicules de démonstration, autres financements à court terme).

(2) LOA : Location avec Option d'Achat.

(3) **NB** : Il s'agit de l'activité consolidée des établissements spécialisés (sociétés de financement, établissements de crédit spécialisés, banques spécialisées) adhérents de l'ASF et des sociétés commerciales spécialisées de droit commun, filiales de groupes auxquels appartiennent les adhérents ASF.

(4) Les opérations de location sans option d'achat peuvent relever de deux catégories :

- Les **opérations de location financière** sont des opérations sans option d'achat dans lesquelles le locataire choisit le fournisseur ainsi que le bien dont il connaît et, le cas échéant, négocie lui-même le prix. Les contrats de ce type sont conclus pour une durée irrévocable, les loyers sont indépendants de l'utilisation du matériel.
- Les **opérations de longue durée** sont des opérations sans option d'achat ne répondant pas aux critères définissant la location financière.

(5) Contrairement aux enquêtes mensuelles sur le crédit à la consommation, le suivi trimestriel de l'activité prend en compte les opérations de location sans option d'achat avec les particuliers.

(6) Electroménager, équipement multimédia, meubles, etc.

(7) Deux-roues, véhicules de loisirs, bateaux de plaisance, voyages de loisirs, divers.

(8) Bateaux de plaisance et divers.

(9) Location sans option d'achat d'automobiles pour la quasi-totalité.

(10) Montant des créances prises en charge. Hors opérations de "floor plan" et de forfaitage.

CONGRÈS EUROFINAS/LEASEUROPE CASCAIS 2022



Après deux années d'absence liées à la crise sanitaire, le congrès organisé conjointement par les associations européennes du crédit à la consommation et du leasing, Eurofinas et Leaseurope, s'est tenu les 6 et 7 octobre, à Cascais, au Portugal.

Sur le somptueux littoral de la région de Lisbonne, les 400 professionnels présents ont eu plaisir à se retrouver et à échanger sur l'actualité et les enjeux de leur secteur d'activité après deux années hors norme. Plus de 30 pays, majoritairement européens, étaient représentés. Les participants étaient pour 3/4 des professionnels du leasing et pour 1/4 du crédit à la consommation.

Mike Berners-Lee a donné le coup d'envoi de cette 23^e édition. Mike Berners-Lee est professeur à l'Université de Lancaster et est notamment l'auteur du livre « Il n'y a pas de planète B ». Il a interpellé l'auditoire sur la responsabilité et le rôle de chacun dans la transition vers un modèle économique et social plus durable.

Cette session plénière d'ouverture s'est poursuivie par une présentation du « metaverse » par Cameron Krueger, managing director chez Accenture et spécialiste de la finance. Il a donné un éclairage sur les perspectives ouvertes par ce nouvel environnement numérique et sur son impact sur la relation clients et les modes de fonctionnement des établissements financiers.

Se sont ensuite tenues, sur deux journées, 9 sessions thématiques, animées par une quarantaine d'intervenants, qui ont apporté un point de vue éclairé sur les grandes évolutions du leasing et du crédit à la consommation et les enjeux à venir pour ces deux secteurs (le détail en pages 12 à 23).



écrit par

Marie-Anne Bousquet Suhit
Responsable du secteur Financement
des particuliers et des entreprises



Cyril Robin
Chargé d'études

LEASEUROPE

LE LEASING EN EUROPE ET AU-DELÀ : ÉTAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES

Intervention et animation de **John Rees**,
Retired Senior Leasing Executive

Panel de la table ronde :

Tim Albertsen, CEO, ALD Automotive,
Isabelle Loc, CEO, BNP Paribas Leasing Solutions,
Richard O'Donohue, Head of Leasing Partner
Solution EMEA, Dell Financial Services,
Mathias Wagner, CEO, CHG Meridian



Au cours des deux dernières années, les leaders des secteurs européens du leasing et de la location de véhicules ont géré leurs activités en relevant des défis sans précédent. Après le Covid-19, ils doivent maintenant faire face à des opportunités et des risques en soutenant la transition vers une économie européenne durable, tout en faisant face à une inflation élevée et à l'incertitude économique liée notamment au conflit entre la Russie et l'Ukraine (coût énergétique, rupture des approvisionnements, délais de livraison).

Les leaders de l'industrie européenne du leasing et de la location automobile partagent leur analyse de l'état des marchés à l'occasion de la présentation des statistiques européennes 2018.

En 2021, l'Europe reste un leader mondial avec 389 milliards d'euros de production (+15,8 % par rapport à 2020/-1,5 % par rapport à 2019) derrière les Etats-Unis (463 milliards d'euros, +24,3 % par rapport à 2020/+18,2 % par rapport à 2019) mais devant la Chine (378 milliards d'euros, +10,6 % par rapport à 2020/+10,8 % par rapport à 2019). Viennent ensuite le Japon (33 milliards d'euros, -15,6 % par rapport à 2020/-19,7 % par rapport à 2019) qui précède le Canada (26 milliards d'euros, +6,9 % par rapport à 2020/+14,7 % par rapport à 2019) et l'Australie (23 milliards d'euros, +11 % par rapport à 2020/-17,5 % par rapport à 2019). Le panel se félicite de la bonne tenue du marché mondial du leasing et de la place du marché européen dans cette compétition.

En 2021, l'Europe reste un leader mondial
avec 389 milliards d'euros de production

En Europe, sur un total de 389 milliards d'euros de production en 2021 (+15,8 %), le leasing immobilier représente 13 milliards d'euros (+13,7 %) tandis que le leasing mobilier atteint 376 milliards d'euros (+15,9 %).

Le marché a montré une **reprise en 2021. Le volume de production rattrape les niveaux pré-pandémiques (en 2019)** dans toutes les régions, à l'exception du Benelux, de l'Autriche et de la Suisse, de la France et du Royaume-Uni.

En termes de types d'actifs financés en 2021 en leasing mobilier, le secteur automobile confirme son leadership avec **près de 70 %** du total des actifs. Il s'avère que les clients ont toujours besoin de beaucoup de flexibilité sur les contrats de véhicules et de flottes.

On constate des performances mitigées selon les différents types d'actifs. Les secteurs des **équipements industriels** (machines-outils : +25 %) et de l'**automobile** (véhicules légers +15,1 % ; véhicules utilitaires légers : +19,8 %) affichent des **croissances positives**, tandis que les **technologies de la communication et de l'information** (ICT : -6,8 %) et les **actifs à forte valeur ajoutée** (big tickets : -17,8 %) montrent des taux **décroissants**.

Globalement, le taux de pénétration du leasing mobilier en Europe est stable et s'établit à 28 % en 2021 renouant avec son niveau d'avant crise. **Plus de la moitié des marchés nationaux ont des taux de pénétration des équipements supérieurs à 20 %.** Les intervenants relèvent que, comparé à un taux de pénétration de 40 à 50 % aux Etats-Unis, l'Europe dispose encore d'une belle marge de progression.

Avec un taux de pénétration supérieur à 30%, la France compte parmi les pays qui font mieux que la moyenne européenne.

La pénétration du leasing se mesure également auprès des PME. Les tendances observées depuis des années ne se démentent pas. Sur la base d'une enquête conduite d'avril à septembre 2021 concernant les PME dans l'Union européenne, **avec 21 %, le leasing arrive en tête des produits financiers demandés par les PME**, devant les lignes de crédits et découverts (19 %), les crédits commerciaux (18 %) et les crédits bancaires moyen terme (18 %). L'étude confirme que les **PME innovantes ou exportatrices** recourent

davantage au leasing matériel que leurs consœurs non-innovantes et non-exportatrices (à hauteur de **23 % et 22 %** contre respectivement 17 % et 20 %). **Le niveau d'utilisation du leasing est encore plus élevé pour les "PME à forte croissance" (supérieur à 30 %).**

Sur la base d'une sélection d'indices de Leaseurope, l'évolution depuis 2011 montre que tous les ratios financiers se sont bien comportés en 2021 : la rentabilité (de près de 50 %), le rendement des capitaux propres (aux alentours de 25 %) et le rendement des actifs (environ 2 %) atteignant leurs niveaux les plus élevés depuis 2011. Le ratio coût sur revenu a légèrement diminué (un peu inférieur à 50 %) et le coût du risque est redescendu à un niveau aussi bas que celui d'avant crise (proche de 0,2 %).

Enfin, le panel a particulièrement commenté le **« Leasing durable », sujet d'actualité stratégique.**

Les professionnels estiment que le passage aux **véhicules électriques**, dont le prix est d'au moins 30 % plus élevé que les véhicules thermiques, impacte sensiblement l'évolution des marchés de l'automobile et du financement et qu'il y a lieu d'examiner distinctement l'évolution en nombre de véhicules, limitée, de l'évolution en montant, plus dynamique.

Outre le marché automobile, les établissements vont devoir **s'orienter vers les secteurs « finançables »**, considérant qu'il ne sera vraisemblablement plus envisageable, au regard des nouvelles réglementations environnementales (taxonomie), de tout financer. Le développement de **l'économie circulaire**, point crucial du **« European green deal »**, impose un suivi scrupuleux de la production et du traitement des déchets inhérents aux actifs financés, un appui volontaire à l'accompagnement d'une seconde, voire d'une troisième, vie des actifs (entretien, réparation, meilleure utilisation) et une attention portée au recyclage. Les orientations environnementales et les évolutions technologiques poussent les prix à la hausse.

Le leasing peut accompagner et soutenir cette tendance inéluctable en étant proche à la fois des constructeurs innovants et des client avant-gardistes qui adhèrent à ces évolutions.

LE "GROUPE DU FUTUR" DE LEASEUROPE

Intervention et animation de **Paul Johnson-Ferguson & Ian Robertson**, Executive Directors, Invigors EMEA

Le programme « Future Group » de Leaseurope propose des solutions innovantes au secteur tout en récompensant certains des jeunes talents les plus prometteurs du secteur européen du leasing.

Les projets gagnants de cette année ont exploré des approches intéressantes et nouvelles sur les plateformes multi-usages, les certificats verts spécifiques au leasing et les incitations à la réduction du carbone pour les flottes.

Equipe A : digitalisation

Le projet relatif à l'impact de la digitalisation pour l'industrie du leasing a présenté une nouvelle architecture de logiciel pour offrir et disposer simultanément d'un outil capable de recenser et de suivre l'expérience des clients. L'un des objectifs est de permettre à l'établissement de réagir et de faire des propositions commerciales notamment en réactions aux opérations du client (informations sur les devis, les actifs, les contrats, les factures, la résiliation éventuellement anticipée, le calendrier des paiements, etc.). Au-delà de l'intérêt pour l'établissement (amélioration des offres ciblées de financement et d'équipement), l'outil doit contribuer à augmenter les revenus des partenaires de location et des fournisseurs par le biais des points de contact avec les clients (accroissement de la vente croisée sur le portefeuille de clients).

Equipe B : durabilité

Le projet « WeeeCycle Platform »¹ vise à devenir la première plateforme indépendante de recyclage des déchets électroniques en Europe. L'objectif est de développer une place de marché interentreprises qui relie la demande

de déchets électroniques (entreprises de recyclage certifiées partenaires) à l'offre de déchets électroniques (fabricant d'équipements originaux², crédit-bailleur en fin de lease (EOL³), crédit-preneur, revendeur). La plateforme recenserait les produits obsolètes arrivés en fin de lease⁴, associerait des services⁵ relatifs à une valeur résiduelle optimisée, une gestion de la logistique, la gestion des paiements mais surtout fournirait aux intervenants la certification pour l'élimination durable des déchets (certificats verts).

Selon ses promoteurs, cette initiative part du constat que les déchets électroniques sont le flux de déchets qui croît le plus rapidement dans l'Union européenne et que moins de 40 % sont recyclés, le reste n'étant pas trié. Par ailleurs, en 2020, l'industrie européenne du leasing a contribué à hauteur de 15 milliards d'euros de financement de produits électroniques.

Equipe C : flottes automobiles neutres en carbone

Compte tenu de l'impact du secteur des transports (25 % du total des émissions de CO₂ au niveau mondial) et des objectifs européens de réduction des émissions de -50 % à horizon 2030, le projet vise à interpeller les entreprises sur la connaissance de leurs émissions de CO₂ en matière de mobilité. L'objectif du projet est la création d'une méthodologie de calcul valable pour tous les moyens de mobilité (« calculateur de CO₂ pour la mobilité »). Le modèle repose essentiellement sur la collecte de données clients. Au-delà de cette collecte, les participants à la conférence font observer que la cible risque de concerner principalement les entreprises moyennes dotées de capacités plus modestes que les grandes entreprises pour effectuer ce calcul. Par ailleurs, le modèle est dépendant de paramètres extérieurs comme la certification de la méthodologie, l'audit des données recueillies et la standardisation.

¹En référence à la directive européenne WEEE, c'est-à-dire à la directive relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques.

²Un fabricant d'équipements originaux (OEM - Original Equipment Manufacturer) se définit traditionnellement comme une entreprise dont les biens sont utilisés comme composants dans les produits d'une autre entreprise, qui vend ensuite l'article fini aux utilisateurs.

³End Of life->End Of Lease.

⁴A noter que dans l'esprit de ses concepteurs, la plateforme interviendrait avant recyclage et remise à neuf.

⁵Le transport des produits ne serait pas directement inclus dans la plateforme, mais assuré par des partenariats intégrés. L'idée première reste que les entreprises de recyclage choisissent les produits proches de chez eux afin de les traiter localement et de limiter le coût financier et l'impact environnemental du transport.



L'AVENIR DE LA MOBILITÉ URBAINE EUROPÉENNE

Intervention et animation de **Khaled Shahbo**, Senior Vice President Europe, Enterprise Rent-a-car

Panel de la table ronde :

Giacomo Carelli, Chairman, Leasys & CEO, Drivalia and FCA Bank,

Hélder Barata Pedro, Secretary General, ACAP & Chair, ACEA Liaison Committee,

Wolfgang Reinhold, Chairman, Car-Remarketing Association Europe CARA,

Gerry Wagner, Director, International Institutional Relations, Arval

Le paysage de la mobilité est soumis à un certain nombre de changements fondamentaux, tant en ce qui concerne les exigences réglementaires qui mettent de plus en plus l'accent sur l'écologisation accélérée des flottes automobiles, que les impacts macroéconomiques tels que les perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale.

Les membres du panel partagent tout d'abord leur perception sur les conséquences de l'électrification des véhicules. Ils constatent que l'augmentation des prix et des délais de livraison conjuguée aux difficultés de production liées à la pénurie des composants tend à rebattre les cartes du secteur des transports essentiel à l'activité économique.

Les professionnels sont confrontés à des arbitrages difficiles en termes d'évaluation des valeurs résiduelles des véhicules et des engagements sur les prix à offrir aux clients tant les fluctuations sont rapides. L'incidence de l'arrivée prochaine des voitures asiatiques, en provenance de Chine ou du Vietnam notamment, n'est pas non plus à sous-estimer. L'impact en termes de prix risque d'accroître encore les difficultés, tant pour les établissements, que pour les revendeurs.

Les membres du panel évoquent bien entendu les difficultés d'infrastructures (installation de bornes et acheminement de l'électricité aux points de rechargement ; inégal développement selon les États membres) qui restent un frein majeur au développement de l'électrification. Selon les types de véhicules fonctionnant à l'électricité, ils attirent l'attention sur l'importance de veiller à ce qu'en pratique les émissions de CO₂ soient bien réduites. Certains indiquent que si le véhicule électrique est présenté comme le véhicule du futur, il n'y a pas de certitude absolue notamment au regard de la production des batteries, de leur durée de vie et retraitement. Le panel souligne que les composants nécessaires à la production des batteries viennent d'Asie, ainsi que les batteries elles-

mêmes, ce qui, aujourd'hui, place l'Europe dans une situation de dépendance qui ne peut être ignorée. En tout état de cause, du point de vue client, un véhicule électrique doit être viable et utilisable au regard des besoins économiques attendus.

La mobilité urbaine s'apprécie aussi sous l'angle d'une offre globale de services de la mobilité. Les professionnels constatent qu'aucun acteur n'est aujourd'hui en mesure de la proposer. Parmi ces services, les professionnels constatent la forte progression de la bicyclette électrique et relèvent que la demande d'autopartage, souvent évoquée, semble exister. Pour autant, ils constatent que parmi les clients qui estiment qu'il n'est plus nécessaire d'être propriétaire de son

véhicule, beaucoup restent cependant très attachés à disposer du leur et ne sont pas prêts à le partager. Concernant les camions circulant en Europe, les professionnels rappellent que la part roulant à l'énergie électrique est très faible et craignent de voir le parc vieillir toujours plus.

En termes de taxation, le panel confirme que le véhicule est fortement taxé en Europe et au-delà regrette un manque d'harmonisation. Il redoute que cette taxation contamine les véhicules à faibles émissions, y compris le véhicule électrique, et appelle au contraire de ses vœux un maintien voire un renforcement des aides et des soutiens publics européens et nationaux pour soutenir la décarbonation du secteur du transport.

STRATÉGIES OPÉRATIONNELLES POUR UN FINANCEMENT DURABLE DES ACTIFS

Intervention et animation de **Yann Toutant**,
Founder, Black Winch

Panel de la table ronde :

Matt Ackley, Chief Marketing Officer, Ritchie Bros,
Ben Lindberg, Head of proposition & Head of
Global Partners & Strategic Alliances, Nordea
Finance

Challengé sur le leasing pour une économie européenne durable, le panel évoque des suggestions pratiques sur la façon dont tous les types de bailleurs peuvent maximiser le potentiel du leasing durable.

Qu'il s'agisse de crédit-bail conventionnel ou de modèles commerciaux circulaires et régénératifs, tant pour les actifs "verts" spécialisés que pour tous les autres actifs qui contribuent à une économie plus durable, les sociétés de leasing, les fabricants et fournisseurs d'équipements, les revendeurs et les entreprises doivent chercher à comprendre et à optimiser l'utilisation de leurs équipements.

Les équipements doivent pouvoir être utilisés plus longtemps au lieu d'être mis au rebut. Selon certains membres du panel, l'âge moyen des équipements vendus a pu être augmenté d'environ 20 % au cours des dix dernières années.

La transparence du marché (savoir qui a vendu ou financé, quoi, à qui, quand, combien de temps, pour quel usage, avec quelle intensité) combinée à de nouvelles approches financières, permet à une base élargie de clients de se tourner vers des équipements plus anciens.

Comme les autres acteurs, les financiers doivent s'intéresser aux données fournies par des machines de plus en plus "intelligentes" et s'approprier les méthodes d'inférence de l'intelligence artificielle qui permettent aux propriétaires d'équipements de prévenir les pannes et d'exploiter les machines de manière plus durable. Les analyses plus complètes des données leur permettent d'optimiser l'utilisation de leurs machines et d'augmenter leur durée de vie.

En conclusion, le panel retient l'importance, après développement du « *Know Your Customer* », de développer le « *Know Your Assets* » qui repose notamment sur la collecte de données. Il retient également combien il serait opportun de **savoir communiquer autant, voire davantage, sur le retour en nombre de tonnes de CO₂ économisées** que sur le taux de rendement des capitaux propres ou des actifs.



écrit par

Yves-Marie Legrand
Délégué général adjoint

COMMENT LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE IMPACTE LE LEASING

Intervention et animation de **Peter-Jan Bentein**, Secretary General, Dutch Leasing Association NVL

Panel de la table ronde :

Odile de Saivre, CEO Societe Generale Equipment Finance,

Mathias Grossman, CEO, Commercial Finance, Siemens Financial Services,

Marije Rhebergen, Head of Sustainability, DLL

Odile de Saivre évoque un contexte politique particulièrement porteur : le plan « Fit for 55 » de l'Union européenne sous-tend 1 000 milliards d'euros d'investissements publics et privés dans les 10 ans à venir.

Elle souligne que la demande est de plus en plus marquée par les enjeux de durabilité et que, dès lors, les clients doivent plus que jamais être au centre des préoccupations des établissements.

Selon elle, en matière de développement durable, les clés sont l'innovation et l'expérimentation dans un contexte encore mouvant (taxonomie, réglementation en cours de structuration, émergence d'offres et d'acteurs nouveaux).

Pour leur permettre de prendre une part active au développement durable, le leasing est une opportunité pour les entreprises, en particulier pour les PME. Car un cercle vertueux se met en place dans l'industrie du leasing : les actifs sont de plus en plus écologiquement performants, les vendeurs s'engagent dans des offres nouvelles sur la base de ces équipements plus « verts », répondant à une demande en ce sens, et soutenus par les établissements de leasing, prêts de leur côté à prendre des risques nouveaux.





écrit par

Marie-Anne Bousquet Suhit
Responsable du secteur Financement
des particuliers et des entreprises



Petya Nikolova
Chargée d'études

EUROFINAS

CRÉDIT À LA CONSOMMATION : ÉTAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES

Intervention et animation de **Christian Kuendig**,
Managing Director & EMEA Head of Non-
Bank FI, Fitch Ratings

Panel de la table ronde :

Stéphane Priami, CEO, Credit Agricole
Consumer Finance,

Sylwester Pedowicz Country Manager,
Ikano Bank Poland,

Emmanuel Chapuzot, International Supervisor
Consumer Finance, Société Générale

La première table ronde en matière de crédit à la consommation a été consacrée à un état des lieux du marché post-Covid. Les échanges ont porté sur les principaux défis pour la profession dans un contexte d'incertitude économique (pression inflationniste, hausse des taux d'intérêt et des taux de refinancement, problèmes de chaînes d'approvisionnement, accélération de la transition écologique).

Stéphane Priami, Directeur général de Crédit Agricole Consumer Finance vice-président du Conseil de l'ASF et membre du board d'Eurofinas, dresse un panorama des principaux challenges pour les prêteurs français dans un contexte réglementaire en pleine mutation.

Aujourd'hui, le marché du crédit à la consommation est marqué par une évolution des attentes des consommateurs qui privilégient l'usage sur la possession et se tournent davantage vers des formules de location et des offres clés en main (avec services de réparation, échange, reprise, etc.). Nous assistons également à une forte accélération de la digitalisation des parcours client avec une forte attente de la part des consommateurs

sur les préoccupations sociales et environnementales (mobilité verte, économie circulaire, meilleure inclusion sociale). Le marché de l'automobile est aussi en pleine transformation avec une augmentation sensible du parc de véhicules électriques soutenue fortement par les financements locatifs (LOA en France). Enfin, les paiements fractionnés utilisés essentiellement pour les achats en ligne sont en plein essor, en réponse aux attentes d'un parcours simple et fluide de la part des consommateurs.

À ces évolutions de marché s'ajoute un contexte de crise économique : la pandémie de Covid ainsi que la guerre en Ukraine ont fortement perturbé les modèles de production et les échanges internationaux. Face à une disponibilité limitée des biens de consommation, en raison de la pénurie de matières premières particulièrement dans l'industrie automobile, et à une augmentation significative des coûts énergétiques, une plus grande souveraineté nationale est recherchée dans les secteurs stratégiques (énergie, agriculture, santé) ce qui demandera des capacités de financement. Le pouvoir d'achat des consommateurs est aussi fortement impacté par une inflation due en grande partie à l'augmentation du coût de l'énergie alors que la forte remontée des coûts de refinancement limite la marge de manœuvre des prêteurs qui en France sont contraints à prêter dans la limite d'un taux d'usure aujourd'hui très mordant.

Dans ce contexte, plusieurs grandes réformes réglementaires sont en cours au niveau européen :

- dans le cadre de la révision de la directive sur les contrats de crédit aux consommateurs (DCC), les prêteurs en France sont

principalement attentifs à garder une certaine proportionnalité dans l'examen de la solvabilité de l'emprunteur notamment en ce qui concerne les paiements fractionnés, afin de conserver la fluidité des parcours digitaux ;

- la transition vers des véhicules moins polluants se fait actuellement en grande partie grâce à la location avec option d'achat. L'inclure dans le champ d'application de la nouvelle directive crée un cadre trop rigide, ce qui risquerait de mettre en cause la pérennité de ce produit qui est par nature différent du crédit car le client n'acquiert pas systématiquement la propriété du bien ;
- Stéphane Priami relève aussi un besoin d'innovation dans le domaine du « scoring » et de « la détection des clients fragiles » notamment dans un contexte de forte

inflation. Les systèmes d'intelligence artificielle (IA) utilisés pour évaluer la solvabilité des emprunteurs ou établir une notation de crédit ne devraient pas être considérées comme des IA à haut risque. Dans un environnement déjà très réglementé, l'utilisation de systèmes d'IA devrait être contrôlée par les autorités nationales sectorielles compétentes ;

- enfin, tous les acteurs, y compris les fournisseurs de biens et de services, devraient être soumis aux futures règles applicables aux paiements fractionnés issues de la directive sur les contrats de crédit aux consommateurs. Les exemptions prévues pour les petits commerçants qui souhaitent proposer des délais de paiement à leurs clients ne doivent pas créer des désavantages concurrentiels ni des lacunes dans la protection des consommateurs.

Sylwester Pedowics, Directeur général de Ikano Bank Pologne, dresse un état des lieux du marché polonais en présentant quelques indicateurs économiques.

Après une période de ralentissement de l'activité avec la pandémie de Covid, le PIB polonais a retrouvé, depuis le milieu de l'année 2021, des taux de croissance positifs. Les ventes de biens de consommation sont en hausse de 21,5 % en août 2022. Les revenus des consommateurs se maintiennent à des niveaux raisonnables grâce aux mesures compensant la perte de pouvoir d'achat (aides, baisses d'impôts, etc.). Le taux de chômage (2,6 % en août 2022) est le deuxième plus bas en Europe. Les investisseurs étrangers se retirent de Russie en raison de la guerre en Ukraine mais ne souhaitent pas fuir la région pour autant. Cette nouvelle délocalisation se fait en faveur des pays proches, comme la Pologne et la Turquie. En septembre 2022, le niveau de l'inflation en Pologne a atteint 17,2 %, en augmentation constante depuis le début de l'année.

Les volumes de nouveaux crédits sont en baisse. En revanche, aucune détérioration de la qualité du portefeuille client n'est observée en raison d'un taux de chômage assez bas et des augmentations de salaires à +12,1 %.

Sylwester Pedowics indique également que la Pologne est le pays qui reçoit le plus de réfugiés ukrainiens (1,4 millions de personnes), après la Russie (2,4 millions). Plus de 30 % de ces réfugiés prévoient de rester en Pologne au moins un an après la fin de

la guerre. Près d'un tiers exerçait avant la guerre des métiers hautement qualifiés ou travaillaient dans le secteur de l'éducation. Il s'agit d'une clientèle dynamique qui a recours essentiellement aux mini-prêts (*cash loans*), aux paiements fractionnés et aux prêts sur salaire (*payday loans*) et moins risquée car leur taux de défaut est moindre que celui des Polonais.

Enfin, Sylwester Pedowics attire l'attention sur trois points :

- l'exclusion des consommateurs liée à une réglementation excessive risque de favoriser le développement de marchés parallèles (prêteurs sur gages, etc.) et d'une économie parallèle.
- les lignes directrices de l'EBA sur l'octroi et le suivi des prêts ainsi que la révision en cours de la directive sur les contrats de crédit à la consommation qui renforce les règles applicables en matière d'examen de la solvabilité de l'emprunteur, risquent d'avoir un impact négatif sur l'octroi des prêts.
- le développement de nouveaux acteurs non ou moins réglementés accroît la concurrence envers les banques.

A la question posée au panel des intervenants par Françoise Palle-Guillabert, Délégué général de l'ASF, de savoir si les acteurs constatent une augmentation de la fraude avec les parcours de plus en plus digitalisés, les intervenants répondent que cela dépend beaucoup des marchés nationaux, des produits distribués et des modalités de distribution (en présentiel ou en distance).

TRANSITION VERS UN FINANCEMENT DURABLE DES CONSOMMATEURS

Intervention et animation de **Kirsten van Toorenborg**, Head of Research, Statistics & Training, ASSOFIN

Panel de la table ronde :

Charlotte Dennerly, CEO, BNP Paribas Personal Finance,

Peter Hupfeld, CEO, Nordea Finance,

Flavio Salvischiani, Vice-President, Agos

La table ronde est introduite par Kirsten van Toorenborg, Responsable de la recherche, des statistiques et de la formation à l'ASSOFIN (Association italienne du crédit aux ménages).

Les banques et les établissements de crédit sont confrontés à de nouvelles initiatives réglementaires importantes dans le cadre du « Green Deal » de l'UE. Par ailleurs, on attend des professionnels du secteur qu'ils assument un rôle de premier plan. Que peuvent faire les prêteurs pour aider les consommateurs dans leur transition vers des véhicules moins polluants, un chauffage et un éclairage économes en énergie et une production d'énergie domestique ? Quels facteurs sont nécessaires pour créer les conditions propices pour que les prêteurs soient au cœur de cette évolution ?

Les intervenants à la table ronde donnent leur avis sur le sujet :

Charlotte Dennerly est intervenue sur les initiatives des professionnels du crédit à la consommation pour favoriser la transition énergétique des ménages, sous l'impulsion de la réglementation, mais aussi des attentes de leurs salariés et des clients.

La transition vers un financement durable de la consommation passe par la rénovation des logements, la mobilité plus propre, mais également par le développement d'une économie circulaire. Contribuer à une économie responsable et durable est au cœur de l'objet social de BNP Paribas Personal Finance qui a pour objectif d'atteindre les 20 milliards d'euros de financements dédiés à la finance durable d'ici 2025.

Après les transports, le secteur consommant le plus d'énergie est le logement. Sur ce marché, Domofinance, né de l'alliance entre EDF et BNP Paribas Personal Finance, est depuis 2003 le spécialiste du financement des travaux de rénovation énergétique. BNP Paribas Personal Finance et Domofinance représentent 50 % du marché en France.

En matière de mobilité plus propre, on constate qu'en France la part des véhicules moins polluants a beaucoup augmenté, l'ambition de BNP Paribas Personal Finance étant qu'elle atteigne 50 % des financements **en cours** en 2025. Le prix d'une voiture électrique est de 30 % supérieur à celui d'un véhicule thermique. Pour le leasing, le principal problème est celui de la valeur résiduelle et de l'existence d'un marché de seconde main, sachant que les maturités des contrats vont passer de cinq à sept voire même dix ans.

Enfin, de plus en plus de consommateurs pratiquent l'économie circulaire : réduire, réutiliser, recycler (tri des déchets, réduction des déchets, réutilisation des produits à travers leur vente notamment). Selon une étude de l'Observatoire Cetelem réalisée en novembre 2021¹, le revenu mensuel moyen qu'une personne en Europe retire de la vente de biens d'occasion est de 77 euros. Cette étude met essentiellement en évidence une redéfinition des rôles, avec l'affirmation d'un consommateur-vendeur qui devient entrepreneur de sa consommation.

Peter Hupfeld. Nordea Finance propose une large gamme de solutions de financements d'actifs (financements de véhicules et de flottes, crédits aux ménages, financements d'équipements pour les entreprises), de ventes et de financement de créances (affacturage).

Les principaux engagements de Nordéa en faveur du climat sont la réduction de 40 % à 50 % des émissions de CO2 dans les portefeuilles d'investissement et de prêt d'ici 2030. Il est à noter qu'en Norvège 80 % des nouvelles voitures sont électriques. En Finlande, ce taux est de 40 % mais l'ambition

¹Edition 2022 de l'étude « Economie circulaire - Place au consommateur-entrepreneur : <https://observatoirecetelem.com/tag/economie-circulaire>

de l'État d'atteindre un objectif de zéro émission a été inscrite tout récemment dans une loi.

Les tendances en matière de développement durable observées sur le marché des crédits aux ménages sont les suivantes :

- augmentation de la réglementation dans le domaine : régulation des émissions de CO2 et reporting, prise en compte dans les appels d'offres publics de critères durables ;
- changement dans le comportement des consommateurs : recherche de financements verts, préférences et attentes centrées sur l'utilisation et les solutions partagées, moins sur la propriété ;
- utilisation des données comme vecteur de l'amélioration de la compréhension et de la conduite du changement.

Un premier benchmark chez certains acteurs de la Place en matière de finance durable révèle :

- une tarification dédiée : remises (sur les tarifs ou primes) liées aux achats verts,
- une offre « verte » dédiée : au moins un produit adapté au segment des marchés verts,
- une large gamme de produits « verts » comprenant une variété de solutions de financement et d'assurance,
- une plateforme de conseil automatisée pour planifier et financer automatiquement les travaux de rénovation énergétique, sélectionner les véhicules moins polluants et/ou suivre ses dépenses vertes,
- des partenariats avec des opérateurs engagés,
- la formation de collaborateurs commerciaux pour incarner la finance verte.



UN NOUVEAU PAYSAGE POUR LA RÉGLEMENTATION DU CRÉDIT À LA CONSOMMATION

Intervention et animation de **Bart Vervenne**, Eurofinas' Chair

Panel de la table ronde :

Mariusz Cholewa, President of the Management Board, ACCIS,

Fausto Matos, EPP Policy Adviser, Internal Market Committee, European Parliament,

Gianluca Soma, Head of International Retail Banking Europe, Societe Generale International Retail

La table ronde a été introduite par **Bart Vervenne** Président d'Eurofinas et Directeur général d'AlphaCredit au Benelux.

La révision de la directive européenne sur le crédit à la consommation, remplaçant le cadre existant de 2008, est entrée dans sa phase finale. Il est probable qu'un accord soit trouvé en trilogue avant la fin de l'année.

Quels sont les changements significatifs pour le secteur du crédit à la consommation ? Quel impact ces changements législatifs auront-ils sur l'offre existante et la capacité des prêteurs à répondre aux attentes des clients de bénéficier d'un parcours digital fluide et simple ? Les nouvelles règles permettront-elles une offre de crédit plus sûre ou conduiront-elles à une plus grande exclusion financière ? Un marché européen plus intégré va-t-il se matérialiser, soutenu par une véritable égalité des chances pour les opérateurs historiques et les nouveaux entrants sur le marché ?

Gianluca Soma évoque le futur visage du crédit à la consommation, dans un contexte de révision de la DCC. Face à un environnement changeant et instable, de nouveaux acteurs ont émergé sur le marché européen grâce notamment aux ouvertures permises par la directive sur les services de paiement (DSP2).

Les principaux objectifs de la révision de la directive de 2008 sur les contrats de crédit aux consommateurs :

- améliorer la protection du consommateur : meilleure information, pratiques commerciales plus encadrées (taux de plafonnement, interdiction des offres groupées, frais de remboursement anticipé plus contrôlés), renforcement des droits des clients (accord explicite, droit de rétractation, absence de discrimination pour les consommateurs résidents de l'UE) ;
- encourager la transition vers des crédits à la consommation verts ;
- élargir le champ d'application de la directive aux crédits de petits montants et courte durée (moins de 200 euros et avec un délai de remboursement ne dépassant pas 90 jours), à la LOA, ainsi qu'aux nouveaux acteurs qui distribuent des crédits à la consommation mais qui ne sont ni des établissements de crédit ni des établissements de paiement ou de monnaie électronique. Le périmètre de la directive sera aussi élargi à tous les crédits à la consommation jusqu'à 100 000 euros ;
- renforcer les règles d'examen de la solvabilité de l'emprunteur.

Pour Gianluca Soma plusieurs points d'attention sont à relever :

- éviter la discrimination fondée sur la nationalité nécessite des investissements communs dans la technologie et des

règlementations harmonisées en Europe, notamment en ce qui concerne le recouvrement de créances ou l'accès à un fichier positif unique au niveau européen,

- les objectifs de transition vers une finance verte sont relativement généraux, une incitation aux prêts verts plus ciblée dans la directive serait pertinente pour atteindre ces objectifs ;
- la directive ne comporte pas de disposition sur les prêts en devises étrangères, la durée maximale de crédits à la consommation ou les prêts à taux variable ;
- certaines dispositions de la nouvelle directive pourraient avoir pour effet de restreindre l'accès au crédit à certaines catégories de population (étudiants...);
- le taux plafond est-il le bon outil pour protéger le consommateur ? La forte remontée des taux d'intérêt depuis le

début de l'année et la relative inertie de la formule utilisée en France pour calculer le taux d'usure font craindre un risque d'exclusion du crédit pour les emprunteurs les plus risqués.

Fausto Matos, dresse un tableau des points identifiés comme prioritaires par les députés. Il précise notamment que le groupe PPE a ajouté dans le texte une exemption à l'application de la directive pour les crédits finançant des objets connectés afin de préserver certains secteurs d'activité (le secteur de la téléphonie notamment).

Malgré les fortes pressions du PPE cette exception ne sera probablement pas retenue, le Conseil de l'UE et la Commission européenne n'y étant pas favorables.

SESSION COMMUNE CRÉDIT-BAIL - CRÉDIT À LA CONSOMMATION

ORIENTATION CLIENT : EXPLOITER LES DONNÉES DANS LE CRÉDIT-BAIL ET LE CRÉDIT À LA CONSOMMATION

Intervention et animation de **Javier Castro Linares**, Senior Manager, Management Consulting, Accenture's Financial Services Practice (Spain)

Panel de la table ronde :

Gonçalo Raposo Carriço, Head of Digital Policy EU Corporate Affairs, Santander,
Arianna Lombardo, Head of Business Development EMEA Direct Markets, CRIF,
Sven Siering, Managing Director, vent.io (Deutsche Leasing)

Gonçalo Raposo Carriço, head of digital EU Policy EU Corporate affairs, Santander, a dressé un panorama de la stratégie de l'Union européenne dans le domaine du numérique et de ses impacts pour le secteur financier.

Les objectifs de cette stratégie sont multiples : définir des règles claires et équitables pour l'accès aux données et leur utilisation, donner des droits aux utilisateurs afin qu'ils restent maîtres de leurs données, réunir l'ensemble des données d'un secteur au sein d'espaces européens communs et interopérables, etc.

Dans le domaine financier, la Commission européenne a défini une stratégie pour la finance digitale. Outre l'identité numérique, indispensable pour l'ensemble des utilisateurs de services, la réflexion a également été lancée sur l'« *open finance* » qui a pour objectif de renforcer l'échange de données entre entreprises afin de favoriser le développement d'une offre innovante et personnalisée, fondée sur l'utilisation de ces données mises en commun. L'initiative sur l'« *open finance* » devrait permettre la création de cet espace de données pouvant contenir des informations portant sur les scores de crédit, l'assurance, les investissements, etc.

Cette stratégie se traduit par un certain nombre de projets législatifs qui impactent à des degrés divers l'industrie du crédit à la consommation : le règlement sur l'intelligence artificielle (traitement des scores de crédit), la directive sur les données (dans laquelle s'inscrit l'« *open finance* »), ainsi que la révision de la directive sur les services de paiement.

CLIMATE FINANCE DAY 2022

À L'OCCASION DU CLIMATE FINANCE DAY 2022

L'ASF PUBLIE DE NOUVELLES DONNÉES SUR LES FINANCEMENTS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



écrit par
Grégoire Phelip
Chargé de mission auprès de la Direction générale

Le Climat Finance Day, organisé le 27 octobre dernier à Paris a mis l'accent sur la nécessité de disposer de données complètes, standardisées et fiables, pour conduire la transition écologique.

Dans une vidéo, Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, a ainsi appelé à « **plus de transparence** » pour suivre l'évolution des engagements et des financements des établissements financiers. Il a souligné les avancées des textes européens - CSRD¹, Taxonomie... - qui vont créer « **un langage commun** ».

Pour François Villeroy de Galhau, gouverneur de la Banque de France, il est « **vital de clarifier, d'unifier et d'appliquer des référentiels communs** [...] en matière de reporting et de divulgation ».

Selon Yves Perrier, président d'Amundi, vice-président de Paris Europlace et président de l'Institut de la finance durable, une telle approche est en outre de nature à « **éviter toute suspicion de greenwashing** ».

¹ CSRD - *Corporate sustainability reporting directive* : directive en cours de finalisation prévoyant un reporting extra-financier applicable aux entreprises dépassant les seuils de 250 salariés, 40M€ de CA et 20M€ de bilan. Le dispositif est précisé par des standards d'indicateurs européens extra-financiers préparés par l'EFRAG - *European Financial Reporting Advisory Group* ou Groupe consultatif européen sur l'information financière. La communication de ces informations par les entreprises contribuera au suivi par les établissements financiers de leurs opérations durables.



LES ACTIONS DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ASF POUR FAVORISER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Dans ce contexte, l'ASF a diffusé les **données de 2021 sur l'évolution des financements spécialisés en faveur de la transition énergétique**. Comme les années précédentes, elles viennent enrichir le site de l'Observatoire de la finance durable.

Pour les particuliers, les chiffres de l'ASF mesurent :

- les crédits accordés pour la rénovation énergétique des logements (isolation, pompe à chaleur, panneaux photovoltaïques...),
- les financements de véhicules électriques et hybrides par crédit affecté et location avec option d'achat (LOA).

Pour les entreprises, ils portent sur :

- les financements de véhicules électriques et hybrides en crédit-bail mobilier, location financière et autres opérations de LOA,
- les financements d'immeubles « verts » en crédit-bail,
- les Sofergie (sociétés de financement des économies d'énergie).



Par la publication de ces éléments très concrets, l'ASF témoigne de l'engagement des ménages et des entreprises dans la transition énergétique. Les établissements de financement spécialisé les accompagnent dans leur démarche par une offre de produits adaptée.



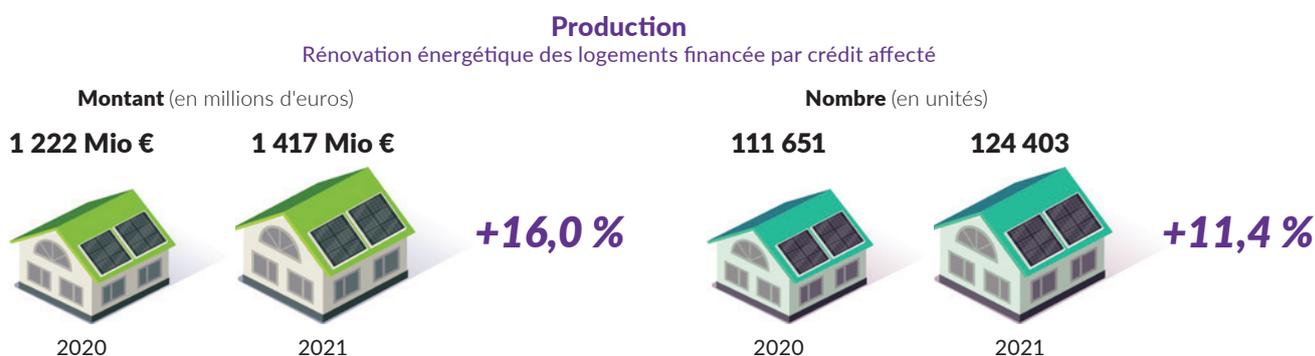
Les membres de l'Observatoire de la finance durable à l'occasion du Climate Finance Day le 27 octobre 2022.

LES ACTIONS DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ASF POUR FAVORISER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE BILAN 2021

LES INITIATIVES À DESTINATION DES PARTICULIERS

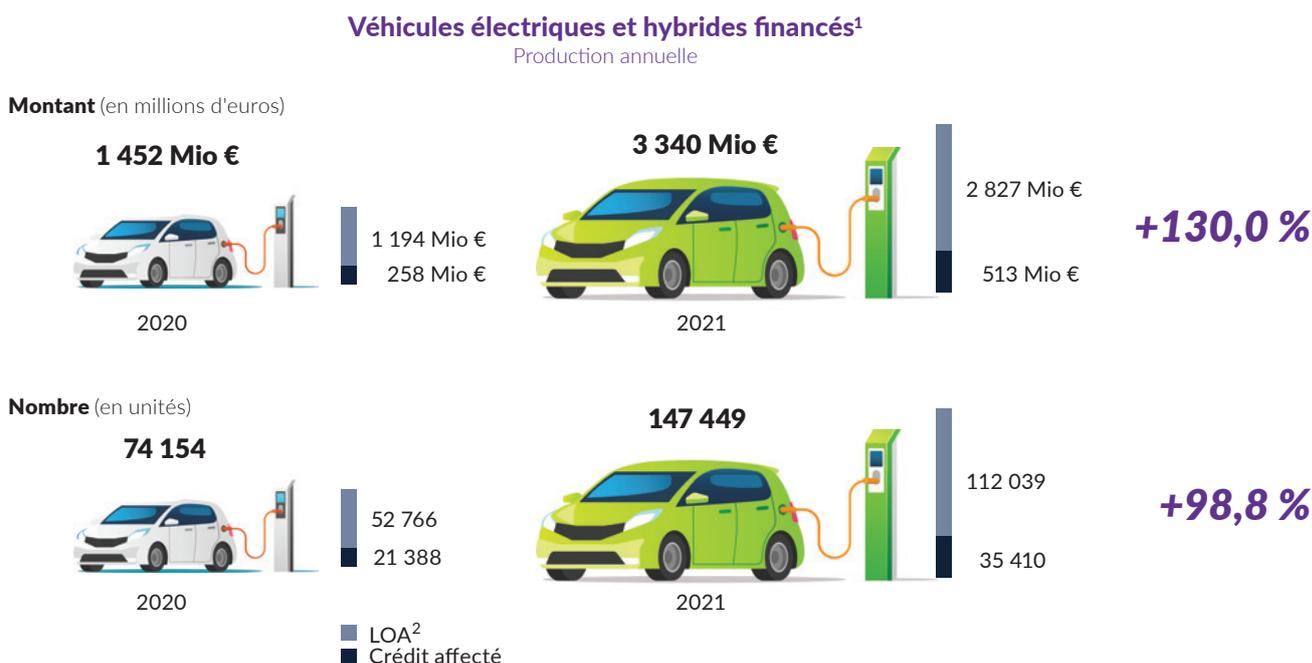
Des offres de financement dédiées à la rénovation énergétique des logements

Après une baisse -12,5 % en 2020, le montant des nouveaux crédits affectés à la rénovation énergétique des logements (isolation, fenêtres/survitrage, pompes à chaleur/chaudières/chauffage, panneaux photovoltaïques) distribués en 2021 a augmenté de +16 % par rapport à l'année précédente avec plus de 1,4 milliard d'euros. Au total, ce sont près de 124 500 opérations qui ont été financées en 2021, une hausse de +11,4 % par rapport à 2020.



Des offres de financements pour l'achat de véhicules moins polluants

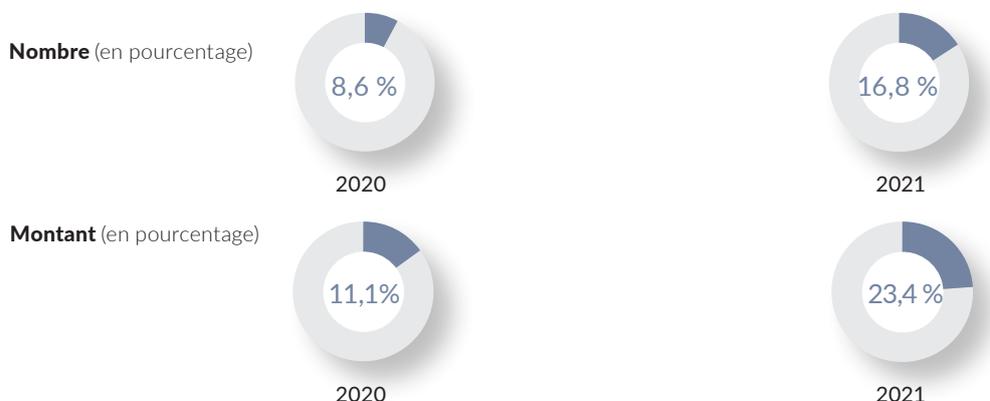
En 2021, les établissements spécialisés ont financé près de 147 500 véhicules électriques et hybrides par crédit affecté et LOA, en forte augmentation par rapport à la même période de 2020 (+98,8 %). Les nouveaux financements atteignent ainsi un montant de plus de 3,3 milliards d'euros (+130 %) par rapport à l'année précédente, après une hausse de plus de 195 % en 2020.



¹ Automobiles neuves et d'occasion
² LOA : Location avec Option d'Achat

La part des véhicules électriques et hybrides dans l'ensemble des nouveaux véhicules financés par crédit affecté et LOA a presque doublé en 2021 : elle est désormais de 16,8 % en nombre (contre 8,6 % en 2020) et de 23,4 % en montant (contre 11,1 % en 2020).

Part des véhicules électriques et hybrides dans le total des financements de véhicules (crédit affecté + LOA)



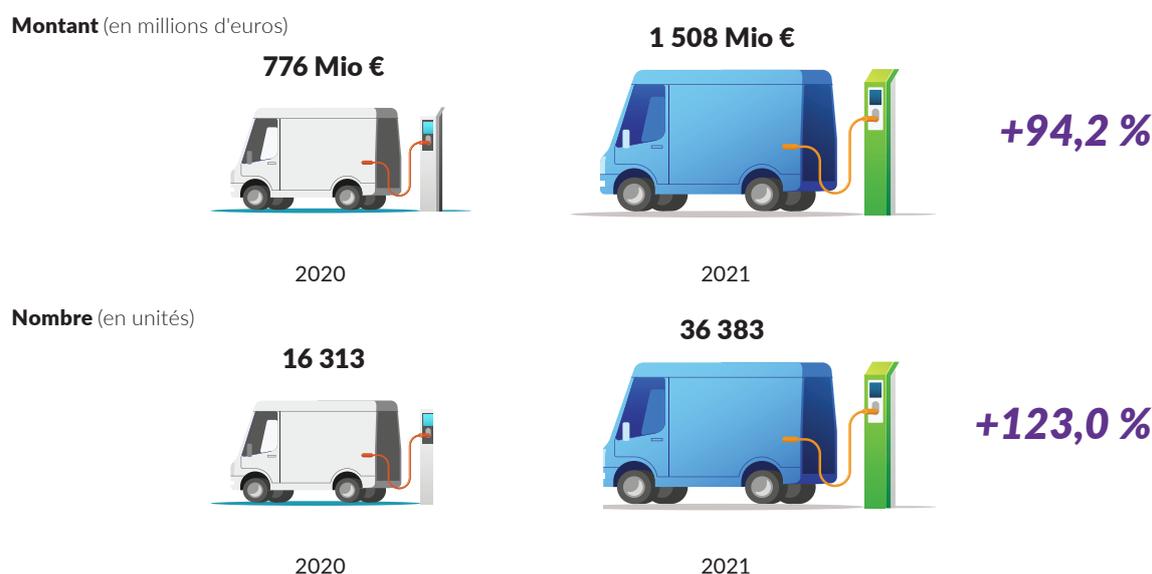
LES INITIATIVES POUR FINANCER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES PROFESSIONNELS ET DES ENTREPRISES

Le financement de véhicules électriques et hybrides pour les entreprises par crédit-bail mobilier et autres opérations de location avec option d'achat ou location financière.

Ces données ont été collectées par l'ASF pour la première fois en 2020.

En 2021, les établissements spécialisés ont financé près de 36 400 véhicules électriques et hybrides pour les entreprises, en très forte augmentation par rapport à la même période de 2020 (+123 %). Les nouveaux financements atteignent ainsi un montant de plus de 1,5 milliard d'euros (+94 %) par rapport à l'année précédente. La part des véhicules électriques et hybrides pour les entreprises dans le financement de véhicules progresse sensiblement en 2021 : elle est désormais de 13 % en nombre (contre 6,6 % en 2020) et de 13,5 % en montant (contre 8 % en 2020).

Production des véhicules électriques et hybrides financés¹



¹ Voitures particulières destinées aux entreprises, véhicules utilitaires et industriels

Part des véhicules électriques et hybrides dans le financement de véhicules aux entreprises

Nombre (en pourcentage)



Montant (en pourcentage)



2020

2021

Les financements d'immeubles « verts » par crédit-bail

Ces données ont été collectées par l'ASF pour la première fois en 2020.

En 2021, les établissements spécialisés ont financé 596 immeubles « verts » par crédit-bail en augmentation par rapport à la même période de 2020 (+18,5 %). Les nouveaux financements atteignent ainsi un montant de près de 2,5 milliards d'euros (+27,5 %) par rapport à l'année précédente. La part des immeubles « verts » financés par crédit-bail dans la production totale de crédit-bail immobilier est en 2021 de 38,5 % en nombre (contre 36,3 % en 2020) et de 49,4 % en montant (contre 52,3 % en 2020).

Dans le cadre de la présente enquête, **est considéré comme un financement « vert », le financement de tout immeuble neuf acheté et/ou construit dont la date d'achèvement des travaux est intervenue à compter du 1^{er} janvier 2016.**

En effet, à compter du 1^{er} janvier 2016, un bâtiment est présumé respecter les règles de la réglementation thermique 2012 (RT2012).

PRODUCTION CBI « VERT » EN CONTRATS SIGNÉS*	Locaux industriels (usines, ateliers, entrepôts, etc.)	Locaux commerciaux (magasins, supermarchés, hôtels, restaurants, etc.)	Locaux de bureaux	Autres locaux (cliniques, hôpitaux, cinémas, etc.)	TOTAL toutes catégories confondues
Production en montant - en millions d'euros -					
2020	590	524	436	367	1 918
2021	1 073	435	457	480	2 445
Var. %	+81,8 %	-17,1 %	+4,7 %	+30,9 %	+27,5 %
Production en nombre - en unités -					
2020	245	118	80	60	503
2021	278	138	108	72	596
Var. %	+13,5 %	+16,9 %	+35,0 %	+20,0 %	+18,5 %

* devant notaire ou non

PART DU CBI « VERT » DANS LA PRODUCTION* TOTALE

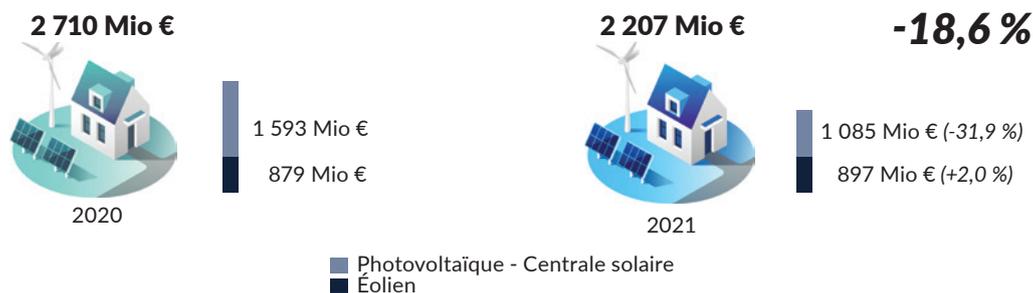
	Locaux industriels (usines, ateliers, entrepôts, etc.)	Locaux commerciaux (magasins, supermarchés, hôtels, restaurants, etc.)	Locaux de bureaux	Autres locaux (cliniques, hôpitaux, cinémas, etc.)	TOTAL toutes catégories confondues
Montant (en pourcentage)					
2020	48,3 %	51,2 %	60,6 %	52,1 %	52,3 %
2021	61,0 %	32,8 %	43,9 %	58,6 %	49,4 %
Nombre (en pourcentage)					
2020	36,2 %	37,3 %	30,5 %	45,5 %	36,3 %
2021	39,2 %	32,6 %	39,7 %	50,7 %	38,5 %

* en contrats signés (devant notaire ou non)

L'activité des Sofergie¹ (sociétés de financement des économies d'énergie)

Ensemble des financements d'énergies renouvelables*

Production en montant (en millions d'euros)



* Biomasse, éolien, géothermie, gestion des déchets, hydraulique, méthanisation, photovoltaïque - centrale solaire

¹ Les SOFERGIE ont pour objet le financement (par crédit-bail et crédit classique) des installations, matériels ou ouvrages destinés à :

- économiser de l'énergie ;
- développer les énergies renouvelables : éolienne, photovoltaïque, biomasse ;
- récupérer, recycler, valoriser les déchets.

OBSERVATOIRE
de la finance durable

Découvrez les engagements et les réalisations en faveur de
la finance verte et durable pris par les acteurs
de la place financière de Paris.

**Retrouvez l'ensemble de ces données sur le site
de l'Observatoire de la finance durable :**
<https://observatoiredelafinancedurable.com/fr/>

RECRUTEMENT, COMPÉTENCES, FORMATION, MOBILITÉ

Comment faire face aux nouveaux enjeux RH dans la branche des sociétés financières ?



écrit par

Franck Bergeron
Secrétaire Général



Caroline Richter
Juriste droit social de l'ASF



Sarah Moindzé
Assistante

Le 1^{er} décembre 2022, s'est tenue à l'ASF une matinale ASFFOR consacrée aux enjeux RH dans la branche des sociétés financières réunissant les représentants de la délégation patronale ASF ainsi que les organisations syndicales représentatives. La matinale a été ouverte par Françoise Palle Guillabert, délégué général de l'ASF et clôturée par Yves-Marie Legrand, délégué général adjoint de l'ASF.

À cette occasion, les partenaires sociaux ont présenté une étude de branche portant sur la réalisation d'un référentiel des compétences et des métiers.

Cette étude a pour objectif d'orienter les axes de développement en matière de politique d'emploi et de formation professionnelle. Il s'agit de fournir les éléments permettant d'accompagner les mutations autour des 4 axes suivants :

- la production de données statistiques sur les entreprises et les effectifs présents ;
- l'analyse du contexte de la branche, de ses acteurs, des tendances et des mutations ;
- la cartographie des métiers présents dans les entreprises et leur description sous forme de référentiels d'activités et de compétences (fiches métier) ;
- la création de plans d'actions pour orienter les actions à conduire pour faire face aux mutations.



L'étude conduite avec l'OPCO ATLAS et le cabinet de Conseil HTS Consulting en 2021 et 2022 est disponible sur le site Internet de l'ASF Association française des Sociétés Financières www.asf-france.com Social/Activités

L'étude fournit des outils destinés à aider les DRH et les salariés de la branche à mieux appréhender les enjeux de recrutement et d'évolution professionnelle au sein des sociétés financières. Elle comporte ainsi 32 fiches de métiers repères classées par grande famille de métiers (relation client et développement commercial, traitement et supervision, fonctions support).

Les intervenants de la table ronde ont ainsi pu échanger sur les apports de ces outils pour faire face aux enjeux actuels au sein des établissements en matière RH :

- **Thibaud Godard, chargé des relations sociales et des projets sociétaux chez BNP PARIBAS Factor** : Comment favoriser l'évolution des compétences, maintenir et développer l'employabilité des salariés ?
- **Philippe Dugautier, représentant SNB CFE-CGC** : Comment favoriser l'accès et le maintien des populations sensibles dans l'activité et la transmission des savoirs ?
- **Ghezala Kriba, représentante CGT-FO** : Comment accompagner les entreprises dans leur gestion des emplois et des parcours professionnels ?
- **Céline Coudre, responsable du service des relations sociales chez Mobilize Financial Services** : Comment recruter dans les nouveaux métiers, les métiers en développement et les métiers en tension ?
- **Anne Moreau, DRH de la SIAGI** : Comment améliorer l'attractivité de nos métiers ?

Ces travaux paritaires permettront notamment de lancer un nouveau chantier en 2023 avec la **création de deux certifications professionnelles** :

- **Conseiller clientèle particulier présentiel/distanciel**
- **Gestionnaire/collaborateur des sociétés de financement – établissement de crédit (back office).**

Actualité des Commissions

Financement des particuliers

Révision de la directive sur les crédits aux consommateurs (DCC)

Le 1^{er} décembre, le Conseil de l'UE et le Parlement européen semblent être parvenus à un accord provisoire sur la révision de la DCC, avec toutefois quelques points à éclaircir.

Malgré les actions de la profession, la location avec option d'achat serait toujours dans le champ de la directive. L'ASF reste mobilisée en faveur du maintien d'une marge de manœuvre dans le texte européen permettant aux États membres d'appliquer à ces opérations un régime adapté.

L'exemption des facilités de paiement accordées par les vendeurs de biens et services ne s'appliquerait pas aux grandes plateformes en ligne. Elle ne concernerait que les délais de paiement de 60 jours à compter de la conclusion du contrat. L'exemption des vendeurs de biens et de services au principe d'enregistrement prévu par l'article 37 serait limitée aux micro-entreprises et aux PME.

Le contenu du régime proportionné envisagé pour les produits auparavant exclus du champ de la directive serait encore alourdi avec une application des dispositions sur le remboursement anticipé.

Une mention « sanitaire » devrait figurer dans les publicités, la formulation étant laissée à la main des États membres, ce qui permettra de conserver la mention obligatoire en France. Les professionnels sont toutefois inquiets d'une éventuelle présence dans la directive de lignes directrices de l'EBA en la matière.

La directive prévoit également un principe de caps de taux ou de coût total du crédit pour lutter contre les abus, en laissant la main aux États membres sur les modalités de mise en place.

Les adhérents de l'ASF sont plus particulièrement inquiets du recours à des guidelines de l'EBA pour l'analyse de solvabilité des emprunteurs ainsi que de l'interdiction de prêter en cas de solvabilité négative même si ce principe semble atténué dans un considérant de la directive.

Les travaux de rédaction se poursuivront au niveau technique sans doute sous présidence suédoise. Le texte sera présenté en COREPER et le texte définitif fera ensuite l'objet d'une approbation par le Conseil de l'UE puis par le Parlement européen en session plénière.

Révision de la directive sur la vente à distance de services financiers

Les travaux de révision de la directive sur la vente à distance de services financiers se poursuivent.

Côté Parlement européen, Stéphanie Yon-Courtin, rapporteure pour la Commission ECON, saisie pour avis, a rendu son projet de rapport le 10 octobre. Le projet de rapport de la Commission IMCO, saisie au fond, a été rendu le 21 novembre.

Au Conseil de l'UE, la présidence tchèque a présenté un quatrième projet de compromis début décembre qui précise davantage le périmètre d'application de la directive en rappelant qu'en cas de texte sectoriel celle-ci ne trouve pas à s'appliquer, notamment concernant l'exercice du droit de rétractation.

Usure en crédit à la consommation

L'augmentation du taux d'usure pour les crédits à la consommation supérieurs à 6 000€ observée en octobre puis en décembre ne suffit pas à compenser la hausse concomitante et bien supérieure des coûts de refinancement pour les adhérents

de l'ASF qui ne sont pas collecteurs de dépôts bancaires. Et ce malgré des ajustements techniques du mode de collecte mis en place par la Banque de France depuis cet été. L'ASF reste toujours très mobilisée auprès des pouvoirs publics sur ce sujet.

Démarchage téléphonique

Le décret tant attendu fixant les jours, les horaires et la fréquence à laquelle les consommateurs peuvent être sollicités par voie téléphonique à des fins de prospection commerciale, pris en application de la loi Naegelen, a été publié le 14 octobre.

Cet encadrement s'appliquera, à compter du 1^{er} mars 2023, aux personnes non inscrites sur la liste Bloctel ainsi qu'à celles inscrites mais sollicitées dans le cadre d'un contrat en cours. Si le consommateur a donné son consentement pour être appelé, le professionnel doit être en mesure d'établir ce consentement.

Réforme des contrats spéciaux

Une consultation publique a été lancée en juillet dernier par la Chancellerie en vue de proposer un avant-projet de réforme des contrats spéciaux régis par le Code civil. En l'absence de réforme majeure depuis 1804, l'objectif est de moderniser ces contrats pour qu'ils soient en conformité avec les évolutions jurisprudentielles et qu'ils répondent au mieux aux besoins de la vie économique

et sociale. Sont concernés par la réforme les contrats de vente et d'échange, les contrats de location, les contrats d'entreprise, les contrats de prêt, les contrats de dépôt et de séquestre, les contrats aléatoires dont la rente viagère, et le mandat. L'ASF répondra à cette consultation qui a été prolongée jusqu'au 15 janvier.

Rapport EIOPA sur l'assurance emprunteur

Le 4 octobre, l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA) a publié un rapport sur les assurances emprunteur, vendues par l'intermédiaire des banques, dans lequel elle fait état du risque de mauvaises pratiques de souscription et de vente ainsi que de garanties insuffisantes pour le consommateur. Le rapport révèle certaines pratiques, dans certains Etats membres, susceptibles de porter préjudice au consommateur, souligne de fortes divergences dans la couverture proposée, les conditions générales, les exclusions, la conception et

les caractéristiques des produits, ce qui rend difficile la comparaison pour les consommateurs européens, les fortes variations de prix pour des produits similaires sont mises en exergue ainsi que les commissions élevées versées aux distributeurs d'assurance. Dans le sillage de ce rapport, ces différents aspects feront l'objet d'une vigilance particulière de la part des autorités nationales. Un nouveau point d'étape est prévu par l'EIOPA fin 2023/début 2024.

Financement des entreprises

Crédit-bail mobilier et certificats d'économies d'énergie (CEE)

L'ASF, avec le soutien de l'ATEE (Association Technique Énergie Environnement), a saisi la Direction générale de l'Énergie et du Climat et la Direction générale des Entreprises sur le fait qu'un financement en crédit-bail mobilier d'équipements permettant de réaliser des économies d'énergie donne lieu à moins de CEE qu'une acquisition directe des mêmes équipements.

La demande vise à faire passer la location avec option d'achat, dont le crédit-bail, du statut d'« opération spécifique » à celui d'« opération standardisée », assimilable à une opération d'acquisition.

L'action de l'ASF est en cours.

Groupe de travail « Taxonomie crédit-bail »

Les deux groupes de travail Taxonomie Crédit-bail « FLEE » et « CBI » poursuivent leurs échanges avec l'objectif de faire converger les interprétations des établissements sur l'application de la taxonomie.

Pour l'activité de crédit-bail immobilier, la profession a engagé des démarches pour obtenir un accès direct à la plateforme

OPERAT (Observatoire de la Performance Énergétique, de la Rénovation et des Actions du Tertiaire) afin que les crédit-bailleurs immobiliers puissent suivre les consommations des immeubles loués. Ils souhaitent pouvoir ainsi répondre aux obligations qui leur incombent, au titre des diverses réglementations décret tertiaire, taxonomie et prudentielle.

Statistiques « Recommercialisation des immeubles CBI »

La Commission du crédit-bail a décidé de produire une statistique d'activité spécifique sur la recommercialisation d'immeubles financés en crédit-bail immobilier, classés en sept catégories. Un courrier d'information complet sur la démarche engagée a été

adressé à la Section CBI fin juin. Les résultats seront anonymisés et agrégés. L'enquête est annuelle, mais la première enquête portera sur les données 2020 et 2021.

Groupe de travail « Juridique Entreprises »

Les échanges portent notamment sur les impacts de la qualification du bailleur (producteur, distributeur, importateur) au regard de différents textes comme le règlement européen sur les dispositifs médicaux et la loi relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire.

Des échanges ont également permis de faire un retour d'expérience sur la signature électronique simple ou avancée (usage et contentieux) et un état des lieux sur la réforme des sûretés concernant le recours au gage versus la clause de réserve de propriété.

Loi d'orientation des mobilités (LOM) – Décret sur l'application de l'obligation de verdissement des flottes

Une délégation de professionnels a pu échanger avec les services de la Direction Générale de l'Energie et du Climat (DGEC) au sujet de l'application au crédit-bail des textes de mise en œuvre de la LOM relative à l'obligation de verdissement des flottes de véhicules lors de leur renouvellement.

L'analyse de la profession concernant le périmètre de cette obligation nécessite des échanges complémentaires. A cette fin, l'ASF approfondira l'analyse juridique afin d'appuyer sa position et poursuivre ses démarches auprès du ministère de la Transition écologique.

Groupe de travail « Juridique et Gestion CBI »

Les échanges relatifs au financement en pool des installations photovoltaïques en crédit-bail immobilier se poursuivent. Le focus porte plus particulièrement sur l'identification des points

de vigilance du bailleur dans les propositions de bail apportées par les tiers investisseurs. Les réflexions portent aussi sur le suivi documentaire lié aux centrales photovoltaïques entrant dans le cadre global du suivi documentaire d'un immeuble.

Et aussi...

- Bateaux de plaisance – interprétation du régime d'exonération de TVA
- Facturation électronique
- Subventions et crédit-bail
- TVA et indemnité de résiliation
- Cession de contrat de location financière
- ...

Pour en savoir plus...



**Marie-Anne
Bousquet-Suhit**

01 53 81 51 70
ma.bousquet@asf-france.com



Petya Nikolova

01 53 81 51 69
p.nikolova@asf-france.com



Cyril Robin

01 53 81 51 66
c.robin@asf-france.com



Services Financiers

Affacturation

Actualités de la Commission Affacturation

Le Bureau a été réélu à l'unanimité lors de la Commission du 12 octobre 2022 avec Philippe Mutin, président et Jean Rech et Olivier Sabineu, vice-présidents.

Deux nouveaux membres ont été cooptés au sein de la Commission :

- Lionel Joubaud, président de BNP Paribas Factor, coopté à la place de Sarah Roussel ;

Prudentiel : Bâle III

Approche générale du Conseil de l'UE sur CRR3 et CRD6

Le Conseil de l'Union européenne (UE) a adopté le 8 novembre lors du Conseil ECOFIN son orientation générale sur les textes portant réforme de CRR et CRD afin de transposer les accords de Bâle III. S'agissant de l'output floor, la position du Conseil en vue du trilogue s'avérerait pénalisante pour les filiales spécialisées, dans la mesure où un accord du pays hôte de la filiale serait désormais requis pour un calcul sur base consolidée.

En ce qui concerne l'affacturation, le texte du Conseil de l'UE reste relativement inchangé par rapport à la proposition initiale

Position de la Commission ECON du Parlement européen sur CRR3

La Commission ECON devrait quant à elle rendre sa position finale sur la proposition de CRR3 à la fin du mois de janvier et permettre

- Frédéric Madalle, directeur général adjoint de Crédit Agricole Leasing & Factoring, coopté à la place de Hervé Leroux.

La prochaine Commission aura lieu le 17 janvier 2023 à 9h.

de la Commission européenne de CRR3. On note toutefois que l'affacturation est sorti du champ des « *Ancillary Services* » (services auxiliaires) ce qui aurait pour conséquence de ne plus obliger explicitement les groupes bancaires à consolider cette activité dès lors qu'elle n'est pas exercée par une filiale soumise à CRR. L'EBA resterait néanmoins compétente pour considérer l'affacturation comme un *Ancillary Service* et ainsi soumettre les groupes bancaires à l'obligation de consolidation prudentielle.

le vote du Parlement au cours du premier trimestre 2023, ouvrant la voie au trilogue entre la Commission, le Conseil et le Parlement.

Solution d'affacturation pour garantir les factures d'énergie

Le gouvernement a annoncé plusieurs mesures pour soutenir les entreprises consommatrices d'énergie, et notamment la mise en place d'une garantie de l'État pour réduire le risque de défaut de l'entreprise cliente d'un fournisseur d'électricité. L'État viendrait contre-garantir les cautions bancaires demandées lors de la souscription de contrats de fourniture d'énergie, garantir le paiement des factures d'énergie objet d'un contrat d'affacturation et réassurer les contrats de fourniture d'énergie couverts par des assureurs crédits. Cette garantie permettrait de réduire les exigences des fournisseurs en matière de collatéraux et de dépôts de cautions lors de la signature de contrats.

L'article 37 ter de la loi de finances pour 2023, texte sur lequel le gouvernement a engagé sa responsabilité en application de l'article 49.3 de la Constitution, prévoit l'institution du fonds de garantie pour les opérations de cautionnement et d'affacturation. Le fonds, géré par la Caisse centrale de réassurance (CCR), est autorisé à couvrir 2 milliards d'euros d'encours, montant qui constituerait un plafond de perte au-delà duquel l'État n'engagerait plus sa responsabilité.

La profession et l'ASF travaillent activement avec la Direction générale du Trésor sur ce dispositif d'affacturation contre-garanti par l'État pour venir en aide aux entreprises françaises pénalisées par la flambée des prix de l'énergie.

Facturation électronique

Opérations sur les plateformes privées de facturation électronique (PDP) :

Pour l'heure, six rencontres ont été organisées avec des candidats au statut de PDP.

Ces rendez-vous ont permis à la profession d'exposer les attentes des factors sur leur accès aux plateformes privées, mais également d'avoir un avant-goût des idées et solutions qui pourraient leur être proposées.

EU Federation

Refonte du site internet

Le site internet de EU Federation va faire peau neuve. Les membres se sont accordés pour lancer cette refonte et rendre cette vitrine plus accessible et facile d'utilisation.

Modèle de loi sur l'affacturation - Unidroit

La fédération s'est intéressée à la proposition de modèle de loi pour l'affacturation portée par l'Institut international pour l'unification du droit privé (Unidroit), émanation de l'ONU. Ce modèle a pour but d'aider les pays désirant encadrer l'affacturation avec une nouvelle loi ou simplement mettre à jour une loi existante et proposer des dispositions-types.

Sommet EUF FCI 2023

L'évènement se tiendra les 20 et 21 avril prochain à Cologne en Allemagne.

Save the Date !

Suivi de la transposition de Bâle III

EUF reste attentive aux travaux de transposition de Bâle III en droit européen, en particulier sur les points essentiels impactant l'affacturation dans les États membres.

Observatoire des signaux faibles de l'ASF

Une première consultation des adhérents membres des Commissions Affacturage, Caution, Crédit-bail et FEP a été effectuée début septembre avec pour objectif de traiter la période courant de juin à août 2022.

En ce qui concerne les factors, ce premier exercice laisse apparaître un taux de participation de 89 % et des résultats

RSE

Les factors ont montré leur intérêt pour le groupe de travail transverse RSE de l'ASF dont la réunion de lancement se tiendra le 6 janvier 2023. La session réunira des représentants des différentes Commissions et constituera une première occasion

particulièrement homogènes. On constate que les tirages et le nombre de clients augmentent et que les délais de paiement acheteurs sont relativement stables.

La publication des premiers résultats de cet observatoire est intervenue le 26 octobre et a pris la forme d'une infographie.

Les premiers retours étant très positifs, la prochaine consultation des Commissions devrait avoir lieu fin 2022 – début 2023.

d'échanges entre les participants sur leurs problématiques et leurs attentes. Ce groupe de travail transverse aura pour objectif de proposer une synthèse des actions menées en la matière par les adhérents de l'ASF.

Observatoire du financement des entreprises : présentation du métier d'affacturage

La réunion de janvier de l'OFE sera dédiée à une présentation de plusieurs métiers spécialisés, dont l'affacturage, et de l'incidence des crises actuelles sur ceux-ci (inflation, guerre en Ukraine, etc...).

Sociétés de Caution

Actualités de la Commission Caution

Deux nouveaux membres ont été cooptés au sein de la Commission Caution, le 17 octobre 2022 :

- Bertrand Fontaine, directeur garantie de BPI France, en remplacement de Quentin Boucly ;
- Fabien Neufinck, directeur général délégué de Crédit Logement, en remplacement de Patrick Lepscheux.

Le Bureau a été élu à l'unanimité lors de cette Commission : Michel Cottet président, Valérie Dumont et Fabien Neufinck vice-présidents.

La prochaine Commission aura lieu le 9 février 2023.

Prudentiel

Approche générale du Conseil de l'UE sur CRR3 et CRD6

Le Conseil de l'Union européenne (UE) a adopté le 8 novembre lors du Conseil ECOFIN son orientation générale sur les textes portant réforme de CRR et CRD afin de transposer les accords de Bâle III. En ce qui concerne les cautions, l'ASF note avec satisfaction le soutien du Conseil de l'UE au retour à la rédaction bâloise de l'équivalence prudentielle des crédits immobiliers cautionnés et hypothécaires.

Position de la Commission ECON du Parlement européen sur CRR3

La Commission ECON devrait quant à elle rendre sa position finale sur la proposition de CRR3 à la fin du mois de janvier et permettre le vote du Parlement au cours du premier trimestre 2023, ouvrant la voie au trilogue entre la Commission, le Conseil et le Parlement. L'ASF qui a d'ores et déjà fait passer ses messages à plusieurs reprises aux parlementaires européens impliqués sera particulièrement attentive à la définition donnée à une « facility » celle-ci pouvant avoir un impact sur les modèles internes d'évaluation des risques de certains établissements.

Garantie des factures d'énergie (cf. affacturage page 35)

Observatoire ASF des signaux faibles

L'ASF poursuit ses travaux sur son Observatoire des signaux faibles. Une première consultation des membres des Commissions Affacturage, Caution, Crédit-bail et FEP a été effectuée début septembre avec pour objectif de traiter la période courant de juin à août 2022.

En ce qui concerne les cautions, la tendance laisse à penser que

les entreprises cautionnées sont confrontées à davantage de difficultés, certains secteurs étant plus affectés par la crise actuelle que d'autres.

La publication des premiers résultats de cet observatoire est intervenue le 26 octobre et a pris la forme d'une infographie.

Les premiers retours étant très positifs, la prochaine consultation des Commissions devrait avoir lieu fin 2022 – début 2023.

Recensement des catégories de cautions et garanties délivrées par les membres de l'ASF et des établissements les délivrant

Une liste, utile pour d'éventuels clients des sociétés de caution ainsi que pour l'ASF, recense les différentes cautions apportées par

les adhérents de la Section Caution. Elle est rendue publique sur le site de l'ASF et va être mise à jour début 2023.

RSE (cf. affacturage page 36)

Réunion à L'OFE : présentation du métier du cautionnement

La réunion de janvier de l'OFE sera dédiée à une présentation de plusieurs métiers spécialisés, dont le cautionnement, et de

l'incidence des crises actuelles sur ceux-ci (inflation, guerre en Ukraine, etc...). M. Cottet interviendra au nom de la profession.

Services d'Investissement

Prestataires de Services d'Investissement

Vie de la Section Prestataires de Services d'investissement

Lors de la dernière Commission PSI qui s'est tenue le 4 octobre, les membres ont élu à l'unanimité et pour une durée d'un an le Bureau et le président de la Commission. Philippe de Saint Martin président directeur général de COGEFI, a été élu président.

Marine Arousseau, secrétaire général de SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT LTD, et Axel Champeil, président-directeur général de CHAMPEIL, ont été élus vice-présidents.

Travaux du Comité consultatif du secteur financier (CCSF)

Groupe de travail sur la transparence des frais des produits d'épargne

Tout au long de l'année 2022, l'ASF a participé au groupe de travail de Place sur l'information et la comparabilité des frais des produits d'épargne, créé pour répondre à la demande du président de l'AMF sur le sujet. **Les travaux ont abouti à la création d'un tableau permettant de faire un lien entre les frais apparaissant dans les documents remis par l'émetteur et dans ceux remis par le distributeur.**

Le CCSF a publié **une recommandation précisant que le tableau proposé n'a pas vocation à se substituer au tableau de détails des frais, prévu par MIF2 et qui doit être remis à la demande de l'épargnant.**

Groupe de travail Stratégie investisseurs particuliers (MIF2 et DDA)

La Commission européenne prépare une **stratégie pour les investisseurs particuliers** (*Retail Investment Strategy*). Dans ce contexte, **le ministre chargé de l'Economie et des Finances souhaite que le CCSF dresse un bilan de MIF2 et de la directive sur la distribution de produits d'assurance (DDA)**. L'ASF a rejoint le groupe de travail créé par le CCSF pour répondre à cette demande. L'idée de réaliser **un bilan des textes (MIF2 et DDA) a été abandonnée au profit d'une réflexion assortie de propositions sur une stratégie d'investissement pour les particuliers.**

Consultation de l'ESMA : révision des guidelines sur les exigences en matière de gouvernance produits

La révision vise à prendre en compte notamment les modifications introduites par la directive déléguée 2021/126 qui **intègre les facteurs et les objectifs de durabilité dans la gouvernance produit**. L'ASF a relayé dans sa réponse **les messages clés relatifs aux difficultés induites par les règles de gouvernance produit de MIF2 (restrictions à la diffusion de produits financiers, atteinte à l'architecture ouverte, dispositif très complexe à mettre en place notamment pour les petites entités).**

L'ASF a également fait valoir dans sa réponse ses préconisations, notamment :

- **l'exemption de certains titres obligataires du périmètre du régime de la gouvernance produits ;**
- **en matière de finance verte et de durabilité, demande de normes claires, exactes et non trompeuses. Pour l'heure en effet, les producteurs et distributeurs doivent définir un marché cible avec des notions qui ne sont pas clairement définies et pour lesquelles les autorités européennes sont appelées à apporter des clarifications.**

Observatoire des signaux faibles de l'ASF : participation des PSI

Les indicateurs retenus pour l'Observatoire de l'ASF devront tenir compte de la diversité des activités et services proposés par les différents membres de la Commission PSI.

Le service PSI de l'ASF travaille à la faisabilité d'un projet de questionnaire sur la base d'indicateurs pertinents.

Assemblée générale d'ECMI

L'ASF a participé les 8 et 9 novembre à l'Assemblée générale d'ECMI et à la conférence annuelle organisée par le *Think Tank* qui s'est tenue à Bruxelles.

Les échanges ont notamment porté sur l'UMC et sur la manière de développer l'investissement de détail dans l'UE.

Abrégé des marchés financiers

L'ASF participe aux réunions du comité de pilotage de l'Abrégé des marchés financiers. Publié sous l'égide de l'ES Banque (école supérieure de la Banque), il sert de référence à la préparation du certificat AMF.

L'ASF a la charge de la rédaction des chapitres liés à la fiscalité des particuliers et des entreprises et suit à ce titre en cette fin d'année les dispositions du projet de loi de finances pour 2023 impactant ces sujets.

Pour en savoir plus...



Antoine de Chabot

01 53 81 51 68
a.dechabot@asf-france.com



Ricardo Martins

01 53 81 51 65
r.martins@asf-france.com



Raphaël Ardin

01 53 81 52 02
r.ardin@asf-france.com

STAGES PROPOSÉS PAR L'ASFFOR

Formations au 1^{er} trimestre 2023*

TITRE / ANIMATION	DATE	PRIX	PUBLIC CONCERNÉ	OBJECTIFS
L'analyse financière/crédit (niveau 1/3) Nicolas VAN PRAAG	19-20 janvier 2023	1 300 € HT**	Commerciaux débutants, responsables d'unités d'exploitation sans formation en gestion	<ul style="list-style-type: none"> Donner les moyens aux participants d'avoir une bonne compréhension des enjeux de l'analyse financière et de ses méthodes de base Mieux comprendre l'information comptable
Le crédit-bail immobilier Christian JUHLE Ivan PASTERNAZKY	6 au 8 mars 2023	1 520 € HT**	Tout cadre désirant connaître ou approfondir le crédit-bail immobilier	<ul style="list-style-type: none"> Connaître les principes de fonctionnement du crédit-bail immobilier Comprendre l'intérêt du crédit-bail immobilier, ses avantages et inconvénients par rapport à un crédit classique
Pratique du contrôle interne dans les établissements financiers Jean-Lou GALISSI	7 mars 2023	1 060 € HT**	Tout collaborateur impliqué dans la mise en place ou le suivi du contrôle interne	<ul style="list-style-type: none"> Maîtriser la terminologie et le contenu de l'arrêté du 3 novembre 2014 sur le contrôle interne Connaître les principes essentiels d'un dispositif de contrôle interne S'approprier des outils de contrôle interne
Principe de la comptabilité bancaire Jean-Lou GALISSI	13 mars 2023	1 060 € HT**	Nouveaux entrants et collaborateurs des services comptables	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les spécificités de l'environnement bancaire Connaître le cadre comptable et les états financiers d'un établissement du secteur bancaire
Les garanties personnelles et les sûretés mobilières Sabine HUTTLINGER	17 mars 2023	1 060 € HT**	Gestionnaires, commerciaux, juristes débutants	<ul style="list-style-type: none"> Rédiger et mettre en place les garanties appropriées afin de sécuriser les financements Maîtriser l'ensemble des garanties et sûretés proposées
Les clés pour diriger une société financière assujettie Jean-Lou GALISSI	22-23 mars 2023	1 630 € HT**	Prise de fonction d'un dirigeant effectif. Réponse aux exigences de l'ACPR ou de la BCE	<ul style="list-style-type: none"> Répondre aux exigences et recommandations des autorités de supervision (ACPR ou BCE) Identifier les enjeux de la gestion des risques bancaires et du contrôle interne
La place de l'assurance dans le crédit-bail immobilier Pascal DESSUET	23 mars 2023	1 390 € HT**	Collaborateurs chargés de mettre en place et de gérer des opérations de CBI (commerciaux, juristes, chargés d'assurance, responsables administratifs)	<ul style="list-style-type: none"> Cerner l'importance du rôle de l'assurance dans une opération de CBI Décrypter les différentes politiques de mise en œuvre dans un contrat de crédit-bail
Cybersécurité : comment augmenter sa résilience ? Jean-François ROTH	Nous consulter	1060 € HT**	Dirigeants des sociétés financières, établissements de crédit et de paiement	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser à l'importance de la cybersécurité dans l'entreprise Réduire les risques associés, particulièrement les pertes financières et la réputation.

*Nos formations sont réalisables au format présentiel ou à distance. Elles sont déclinables en format « intra » au sein des établissements sur simple demande auprès de l'ASFFOR.

**Coût par stagiaire, collaborateur d'un établissement membre de l'ASF (TVA en vigueur).

Le maintien de la session de formation est soumis à un nombre minimum d'inscrits. La date limite d'inscription est de 15 jours avant le démarrage de la formation.

Pour les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter pour des mesures d'adaptation.



Vos contacts ASFFOR

Julie Soulié : 01 53 81 51 80 - jsoulie@asf-france.com

Anne Matsakis : 01 53 81 51 85 - a.matsakis@asf-france.com

SAVE THE DATE

15 MARS 2023

CONFÉRENCE DE PRESSE

L'ACTIVITÉ DES ÉTABLISSEMENTS SPÉCIALISÉS EN 2022



Avec :

FRANÇOIS CAMILLERI, Président de la Commission Crédit-bail de l'ASF, membre du Conseil de l'ASF, Directeur Général Délégué de BPCE LEASE

FREDERIC JACOB-PERON, Président de l'ASF, Directeur Général de FRANFINANCE Groupe SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

PHILIPPE MUTIN, Président de la Commission Affacturage de l'ASF, Directeur Général de CRÉDIT MUTUEL FACTORING et FACTOFRANCE, groupe CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

FRANCOISE PALLE GUILLABERT, Délégué Général de l'ASF

STEPHANE PRIAMI, Vice-Président de l'ASF, Directeur Général de CRÉDIT AGRICOLE CONSUMER FINANCE et Directeur Général adjoint en charge du pôle Services Financiers Spécialisés de CRÉDIT AGRICOLE SA

JEAN-MARC VILON, Vice-Président et Trésorier de l'ASF, Directeur Général de CRÉDIT LOGEMENT

La Lettre de l'ASF n° 195 est tirée à 1600 exemplaires

Si vous souhaitez recevoir d'autres exemplaires pour les diffuser au sein de votre établissement, faites-le savoir à l'Association.

ASSOCIATION FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES 24, avenue de la Grande Armée, 75854 Paris Cedex 17

Téléphone : 01 53 81 51 51 - Télécopie : 01 53 81 51 50

Directeur de la Publication : Frédéric Jacob-Peron, Président de l'ASF - Rédactrice en chef : Françoise Palle-Guillabert, Délégué général

Conception graphique : JCh Moreau Consultants - Impression : Chirat, 42540 Saint-Just-la-Pendue - Crédit photos : Peter Allan - goinyk - Stevica Mrdja - Luis Nobre Guedes - X...

Ont également collaboré : Raphaël Ardin - Harmonie Benedetti - Franck Bergeron - Marie-Anne Bousquet-Suhit - Isabelle Bouvet-Redjdal -

Antoine de Chabot - Frédéric Le Clanche - Yves-Marie Legrand - Ricardo Martins - Anne Matsakis - Sarah Moindzé - Petya Nikolova - Grégoire Phélip - Caroline Richter - Cyril Robin - Julie Soulié

ASF

ASSOCIATION FRANÇAISE
DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES